

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 034-213400575-20230213-DEL2023_02_02-DE



RAPPORT

D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2 0 2 3

Conseil Municipal du
13 février 2023



PREAMBULE

La loi Administration territoriale de la République du 6 février 1992 prévoit que le Conseil municipal soit associé, à la préparation budgétaire, par l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, afin d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur la situation financière de la commune et sur sa stratégie financière.

Les dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que le débat s'appuie sur un rapport présentant :

- les orientations budgétaires, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement, les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, des précisions sur l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire s'articulera donc ainsi :

- Contexte économique et financier dans lequel s'inscrit le projet de budget 2023 notamment la Loi de Finances,
- Synthèse de la situation financière de la collectivité en fin d'exercice 2022,
- Grandes orientations budgétaires retenues pour 2023,
- Eléments de prospective financière
- Programmation pluriannuelle des investissements,
- Politique Ressources Humaines,
- Gestion de la dette.

Quand bien même certains chiffres avancés dans le présent document restent prévisionnels, ils préfigurent le budget primitif 2023, qui reposera sur les choix proposés.

Les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements fermes et définitifs, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

L'économie mondiale est confrontée à des difficultés grandissantes dont la pire crise énergétique rencontrée depuis les années 1970. Le choc énergétique, a porté l'inflation à des niveaux jamais atteints depuis des décennies et pèse sur la croissance mondiale. Les dernières *Perspectives économiques de l'OCDE* annoncent un reflux de cette croissance à 2,2% en 2023, avant de rebondir très modestement pour atteindre 2,7% en 2024. Les pays émergents d'Asie en seront le principal moteur et représenteront près des trois quart de la croissance mondiale du PIB en 2023 alors que les taux de croissance seront très faibles en Europe et en Amérique du Nord. L'économie mondiale paie également au prix fort la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, provoquant un emballement de l'inflation qui s'est propagée dans le monde entier. Cette envolée inattendue des prix ampute le pouvoir d'achat car les salaires réels chutent dans de nombreux pays et la lutte contre l'inflation doit être la première priorité des pouvoirs publics. Dans le but de contenir l'inflation, les banques centrales à travers le monde ont relevé les taux d'intérêt et cette politique monétaire commence à porter ses fruits. Dans les grandes économies avancées, l'inflation globale devrait refluer de 6,3% en 2022 à 4,25% en 2023 et 2,5% en 2024.

L'incertitude qui entoure les perspectives est élevée. L'Europe a beaucoup fait pour reconstituer ses stocks de gaz naturel et réduire la demande mais la situation pourrait s'avérer plus tendue à l'hiver 2023-2024. La hausse des taux d'intérêt va entraîner de nombreux risques car le remboursement des emprunts deviendra plus coûteux pour tous et les pays à faible revenu sont déjà en surendettement critique. La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine aggrave par ailleurs l'insécurité alimentaire mondiale, en faisant monter les prix, en perturbant les approvisionnements et en limitant l'accès à des produits alimentaires abordables.

En ce qui concerne la France, la dernière *Note de Conjoncture de l'INSEE* esquisse un portrait des mois à venir avec un rebond de 0,1% au premier trimestre, puis de 0,3% au second trimestre. Même si la France a une croissance qui va être proche de zéro en début d'année, les perspectives sont moins mauvaises que chez certains de nos voisins : l'Allemagne va connaître une récession cette année, l'Italie aussi. Ce scénario de prévision plutôt optimiste fait l'hypothèse d'absence de délestages électriques cet hiver, et d'un rebond progressif de la disponibilité du parc nucléaire français (le manque de disponibilité des centrales aurait ôté environ 0,4 point de PIB en 2022). S'ajoutent à cela d'autres aléas pouvant affecter l'activité économique à la hausse ou à la baisse : développements géopolitiques à l'est de l'Europe, situation sanitaire en Chine, efficacité des soutiens budgétaires, impact du resserrement monétaire en cours, etc.), L'inflation française (au sens de l'indice des prix à la consommation) atteindrait environ 7% cet hiver, du fait notamment de la hausse programmée des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité, ainsi que la fin de la remise à la pompe, puis refluerait au printemps par « effet de base » (+5,5% prévu en juin), les prix continuant à augmenter au mois le mois mais moins vivement qu'un an plus tôt. L'évolution de l'inflation au cours des tous prochains mois dépend, entre autres, de celle

des mesures de limitation de prix énergétiques et des fluctuations des cours du pétrole. Le glissement annuel des prix de l'alimentation atteindrait quant à lui environ 13 %. L'Insee a également annoncé une hausse de la dette publique de la France, de 0,4 point de PIB, pour atteindre 113,7 % du produit intérieur brut, ce qui représente 15 points de plus par rapport à 2019, avant la pandémie. Dans ce contexte, la gestion des finances publiques françaises va s'avérer compliquée. Les charges de la dette vont monter avec la hausse des taux d'intérêt, ce qui laissera de moins en moins de marges de manœuvre sur les autres dépenses.

ORIENTATIONS GENERALES : LOI DE FINANCES 2023

Le PLF 2023, a été adopté par étapes, d'abord par un premier vote de l'Assemblée nationale le 4 novembre, puis par son examen et un deuxième vote par le Sénat le 6 décembre. Le vote de la loi de Finances 2023 est intervenu le 13 décembre 2022 à la suite du recours à l'article 49.3.

Les hypothèses retenues pour l'élaboration de la loi de finances 2023 sont :

- Une inflation qui s'établirait à près de 6,2 % en 2022 et devrait atteindre 7 % en 2023.
- Une croissance qui devrait s'élever à +2,5 % en 2022, avec une prévision à +0,3 % en 2023.
- Une prévision de déficit public de 5 % du PIB en 2022 et en 2023.
- Un indice des prix à la consommation en décembre 2022 estimée à +7,1 %, ce qui signifierait une revalorisation des bases fiscales du même niveau.
- Une progression du produit de TVA nationale au bénéfice des collectivités attendue à +9,6 % pour 2022 et anticipée à +5,1 % pour l'exercice 2023.
- La poursuite de la dynamique du taux de dépôt de la BCE ; le taux de dépôt atteindrait 3,5 % au printemps 2023.
- La reconduite du bouclier tarifaire permettant de plafonner la hausse du prix du gaz et de l'électricité à +15% en 2023, contre 4 % en 2022.
- Une stabilité du taux de chômage autour de 7,3 % de la population active en juin 2023.

Les dispositions concernant les collectivités locales, et notamment le bloc communal, sont les suivantes :

Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales en 2023 devraient, à périmètre constant, progresser de 672 millions d'euros par rapport à 2022.

Mesures fiscales :

- La **suppression de la CVAE**, initialement prévue sur une année, se fera désormais en deux années et par étape. En 2023, la cotisation due sera diminuée de moitié. En 2024, la CVAE aura été supprimée entièrement. Dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de CVAE, et celles bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE obtiendront une compensation à l'euro près à travers une fraction de TVA. Le montant de la compensation sera calculé sur la base des exercices de 2020 à 2023.

La CVAE fait partie des ressources prises en compte pour calculer le potentiel fiscal et financier des communes et des EPCI ainsi que le Coefficient d'intégration fiscale (CIF) des EPCI. Cela concerne l'ensemble des communes, y compris celles appartenant à un EPCI à FPU, car le potentiel de ces communes est calculé en intégrant une part des ressources perçues par l'EPCI (et donc la CVAE).

- La **réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels est reportée de deux ans**.

Initialement planifiée pour 2023, elle s'appliquera en 2025 à partir de la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédentes. Une réflexion sur les coefficients de localisation va être menée, ainsi que sur les modalités de recueil des loyers, afin que le nombre de données soit plus élevé et donc plus représentatif. En parallèle, l'actualisation des valeurs locatives des locaux d'habitation va aussi être reportée, afin de tenir compte du décalage de la réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels.

- L'**extension du périmètre des communes éligibles à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**. La majoration de la THRS est limitée aux communes en zones tendues (1 149 communes). Les hausses du marché locatif réduisent à due concurrence l'offre de logements en résidence principale dans de nombreuses communes non classées en zone tendue et donc inéligibles à la majoration. Toutefois, la LF 2023 étend aussi le périmètre des zones imposables à la TLV. Cela conduit à supprimer la THLV pour les collectivités qui l'auraient instaurée, la THLV n'étant pas compatible avec la TLV. Afin de permettre d'éviter la perte de THLV, le dispositif serait finalement reporté à 2024.

- La **revalorisation annuelle des bases fiscales** : le régime en vigueur est conservé et les bases sont revalorisées selon l'IPCH de novembre soit 7,1%.

- La **suppression de la condition d'effort fiscal agrégé posée pour bénéficier du FPIC**. Depuis 2016, seuls les ensembles intercommunaux dont l'effort fiscal agrégé est supérieur à 1 peuvent bénéficier d'une attribution au titre du FPIC. L'article 195 de la LF pour 2023 supprime le critère d'exclusion du reversement du FPIC en raison d'un effort fiscal agrégé (EFA) inférieur à 1 car « ce seuil n'est plus adapté à l'évolution du calcul de l'indicateur adoptée en loi de finances pour 2022, qui fait suite à la réforme de la fiscalité locale ». En effet, compte tenu de l'évolution importante de ce critère, près de 152 ensembles intercommunaux risquent de passer sous le seuil d'éligibilité et de ne plus bénéficier du reversement du FPIC. Cette mesure de prévention permettra donc de limiter la situation de nombreux ensembles intercommunaux à terme.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Dotations :

- Le montant de la **DGF** allouée aux communes et aux intercommunalités devrait augmenter de 320 millions d'euros. Précisément, la DSU serait majorée de 90 millions d'euros, la DSR de 200 millions d'euros et la dotation d'intercommunalité de 30 millions d'euros. Il s'agit ici d'une augmentation externe, d'un transfert de l'Etat qui ne provient pas d'un écrêtement de la dotation forfaitaire. Son montant total est fixé à 26,9 milliards d'euros pour 2023.

Il est important de distinguer la DGF allouée aux départements de la DGF allouée aux communes et aux intercommunalités. Le montant de la DGF allouée aux départements devrait chuter, car de nouveaux départements (Ariège, Meurthe-et-Moselle, Haute-Vienne et Guadeloupe) entreraient dans l'expérimentation de la recentralisation du RSA.

- La loi de finances a prévu, pour 2023, 72 M € pour la **dotation titres sécurisés** (le montant 2022 était de 48 M €). Un décret, qui sera soumis au CNEN et au CFL, est en cours d'élaboration et permettra d'avoir le barème et des chiffres précis. Selon les dernières informations, une part forfaitaire est toujours prévue, aux alentours de 9000 € par DR. Une part variable, dépendant de l'activité, sera versée en sus avec 3 paliers. Enfin, le raccordement de la commune à une plateforme de prise de rendez-vous interopérable avant juillet 2023 conduit à une majoration de 500 € par DR. Exemple : pour un DR, avec plateforme de RV interopérable et une activité de 4000 titres par an (dernier palier), la dotation maximum sera de 21 000 € (la dotation maximum en 2022 était de 12 130€).

- **Pour la DETR et la DSIL**, le représentant de l'État dans le département ou dans la région, tient compte du caractère écologique des projets dans la fixation des taux de subvention. Les opérations d'investissement favorisant la transition écologique pourraient ainsi bénéficier d'un taux de subvention majoré, afin de verdir le soutien financier de l'État à l'investissement public local. Ce nouveau fléchage risque cependant de rigidifier les procédures d'attribution alors que des opérations éco responsables sont déjà de critères d'éligibilité à la DETR et à la DSIL comme la rénovation thermique des bâtiments par exemple.

Aides de l'Etat pour faire face à la hausse des prix de l'énergie:

- **Le bouclier tarifaire sur l'électricité**. Les petites collectivités de moins de 10 agents, avec moins de 2M€ de recettes, ayant contractualisé une puissance inférieure à 36 kVa et qui sont éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVe), vont bénéficier, à nouveau, du bouclier tarifaire. Concrètement, le bouclier tarifaire est maintenu en 2023 sur la base d'une hausse des tarifs réglementés d'électricité limitée à +15 % en moyenne pour les clients éligibles aux TRVe (contre 4% en 2022).

- L'« **amortisseur électricité** » (1 Md€) s'adresse aux consommateurs finals qui ne sont pas couverts par le mécanisme de bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité (TRVe) dès le 1er janvier 2023 et concerne les PME, TPE et l'ensemble des collectivités locales, leurs groupements, les associations à but non lucratif et établissements publics opérant dans un secteur non concurrentiel, et ce quelle que soient leur taille et leur statut. L'État prend en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépassera un certain niveau. Cette réduction de

prix peut être soumise, par décret, à un plancher et un plafond. Pour en bénéficier, les clients devront attester de leur éligibilité auprès de leur fournisseur qui calculera et appliquera directement la réduction. Il peut être plafonné en quantité.

La quotité, le prix d'exercice et le plafond sont fixés par décret, pour chacune des catégories de consommateurs concernés.

Les réductions de prix ne seront pas appliquées lors des périodes de forte tension sur le système électrique.

Les modalités de mise en œuvre de l'amortisseur seront précisées par voie réglementaire. D'après les informations communiquées par l'AMF, les collectivités qui payent leur électricité plus de 180€/MWh (0,18 €/kWh) (hors taxe et hors TURPE) pourront en bénéficier. Au-delà de ce seuil, l'Etat prendra en charge 50% du montant, et ce jusqu'à un prix plafond de 500/MWh (0,5 €/kWh).

Les deux mécanismes (bouclier tarifaire et amortisseur électricité) décrit ci-dessus, seront donc directement appliqués par les fournisseurs d'énergie, dès janvier 2023. Les collectivités devront néanmoins communiquer à leur fournisseur d'électricité une attestation sur l'honneur

- Le **prolongement du filet de sécurité énergétique** à hauteur de 1 milliard d'euros. Pour pouvoir en bénéficier, il faudra répondre à plusieurs critères cumulatifs :

- Un taux d'épargne brut 2021 inférieur à 22%,
- Un potentiel financier par habitant (pour les communes) ou potentiel fiscal par habitant (pour les EPCI) inférieur à deux fois le potentiel de la strate.
- Une baisse au compte administratif 2022 de plus de 25 % de l'épargne brute par rapport au compte administratif 2021. Cette baisse doit être issue principalement de la majoration des dépenses de personnel et des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires.

Cette dotation sera composée de 50 % de la hausse des dépenses de personnel et de 70 % de la hausse des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achat de produits alimentaires. Les communes et groupements anticipant, à la fin de l'exercice 2022, une baisse d'épargne brute de plus de 15 %, pourront bénéficier, s'ils le demandent, d'un acompte versé sur le fondement d'une estimation de leur situation financière. Cette aide sera égale à la moitié de la différence entre la progression des dépenses d'énergie entre 2022 et 2023, et à 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement sur la même période.

Mesures complémentaires axées sur l'énergie et l'écologie.

- La **fiscalité locale** sera adaptée aux exigences de la transition énergétique, notamment avec l'actualisation des critères de performance énergétique et de qualité environnementale. Ces derniers concernent les modes de calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de la taxe d'aménagement et des valeurs forfaitaires applicables aux aires de stationnement.
- La **création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires**, aussi appelé « **fonds vert** », doté de 2 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et de 500 millions d'euros de crédits de paiement pour 2023. Le Fonds vert vise à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...),

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

- Le montant de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales sera réhaussé de 5,7 millions d'euros, pour atteindre un total de 30 millions d'euros en 2023.

Autres Mesures

- L'enveloppe du **soutien de fin d'année aux collectivités en déséquilibre** qui ont fait l'objet d'un redressement à la suite du passage de la CRC est multipliée par cinq, et s'élève donc à 2 millions d'euros pour 2023.

- La 2nde loi de finances rectificative pour 2022 a modifié la **répartition des IFER photovoltaïques de façon plus favorable aux communes membres d'une intercommunalité** à fiscalité professionnelle unique. Cette nouvelle répartition s'applique aux centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque installées à compter du 1er janvier 2023. Ainsi, l'article 14 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 prévoit que dans un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU), la répartition de l'IFER relative aux centrales photovoltaïques installées à compter du 1er janvier 2023 sera la suivante : 50% à l'EPCI (dont 60% provenant de la part communale, et 20% de droit commun), 20% aux communes d'implantation et 30% aux départements. Les communes ont la possibilité d'en transférer une partie à leur intercommunalité si elles le souhaitent.

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2022

Un retour sur les principaux éléments des précédents comptes administratifs est proposé aux fins d'analyser la situation financière de la Ville et de mettre en perspective les premières tendances observées sur les résultats prévisionnels du compte administratif 2022. Le compte administratif n'est pas encore entièrement finalisé, à la rédaction du présent document mais les résultats votés seront probablement très peu différents de ceux annoncés ici.

L'année 2022 a été marquée par :

- Le retour de l'inflation qui a pesé directement sur le chapitre des charges à caractère général qui augmente ainsi de 13,6%. Ce poste des achats et charges externes qui correspondent aux dépenses de consommation intermédiaires et des services externes, aux achats de biens non stockables (eau, énergie), représente 21% des dépenses de gestion. En moyenne annuelle, les prix à la consommation s'accroissent nettement en 2022. L'inflation annuelle s'élève ainsi à +5,2 %, après +1,6 % en 2021 et +0,5 % en 2020. Hors tabac, les prix à la consommation sont également plus dynamiques qu'en 2021 : +5,3 % en 2022, après +1,6 % en 2021. La hausse de l'inflation résulte d'une accélération des prix de l'énergie (+23,1 % après +10,5 %) et de l'alimentation (+6,8 % après +0,6 %) et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés (+3,0 % après +0,3 %) et des services (+3,0 % après +1,2 %). L'indice de prix des dépenses communales mesure l'inflation qui s'applique aux budgets en tenant en compte des spécificités de la dépense publique communale. Sur une longue période (de 2010 à 2020), les évolutions du panier du maire mesuré hors charges financières demeurent toujours supérieures à l'inflation supportée par les ménages, l'écart atteignant en moyenne 0,4 point par an.
- L'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux dans ce contexte de dégradation du pouvoir d'achat, mais qui a un impact important sur la masse salariale. S'ajoutent les autres mesures, concernant le maintien de la garantie individuelle du pouvoir d'achat en 2022 (GIPA), la revalorisation du bas des grilles indiciaires de la catégorie C. Le chapitre des charges de personnel augmente par conséquent de 9,3%. Ce chapitre représente 65% des dépenses de gestion, qui augmentent elles-mêmes de 10,3 %.
- Un fort dynamisme des recettes de fiscalité (+6,63%), des dotations et participations (+13,43%), des recettes tarifaires (+13,80%) conduisant à une augmentation de 8,13 % des recettes de gestion
- L'épargne brute connaît une évolution positive car il n'y a pas d'effet de ciseau en 2022 (ce qui était le cas en 2021)
- Un niveau d'investissement élevé (12,9 M€ de dépenses d'équipement) malgré le report d'un an de la réception des travaux du Groupe Scolaire Jacques Chirac
- Un recours important à l'emprunt avec 5 M€ encaissés en 2022 (y compris 1 M€ d'emprunt de report)

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 034-213400575-20230213-DEL2023_02_02-DE



GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Vue d'ensemble

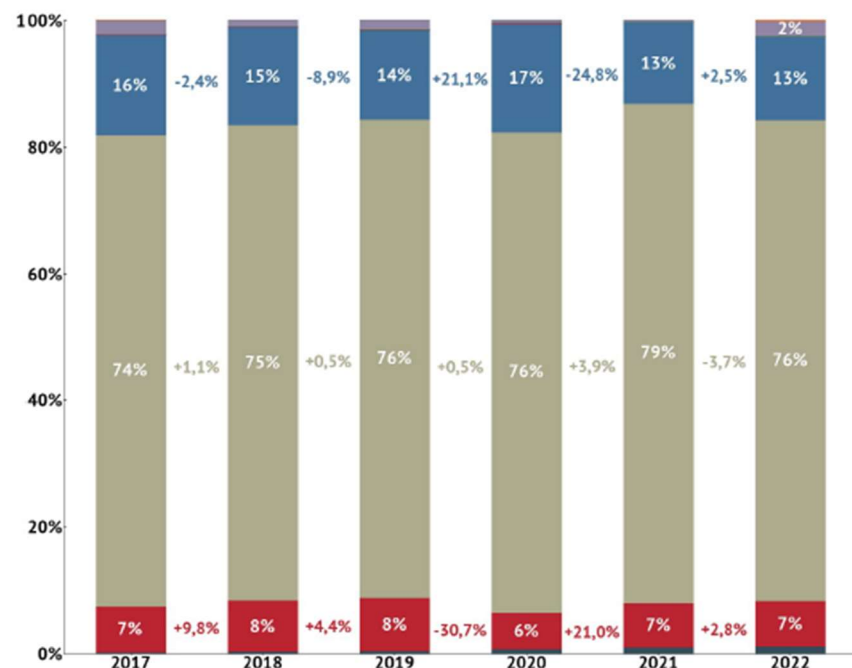
ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
							M€	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	24 386 821 €	25 772 382 €	26 895 498 €	27 536 837 €	28 675 676 €	31 743 061 €	7,4	+5,41 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	23 852 931 €	25 541 006 €	26 512 420 €	27 422 602 €	28 616 670 €	30 943 313 €	7,1	+5,34 %
dont fiscalité directe locale (R731)	16 186 627 €	17 250 369 €	17 981 915 €	18 452 376 €	19 543 256 €	20 894 604 €	4,7	+5,24 %
dont dotations & participations (R74)	3 849 140 €	3 970 693 €	3 774 223 €	4 679 927 €	3 667 528 €	4 160 197 €	0,3	+1,57 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	19 926 053 €	20 619 603 €	20 357 360 €	20 082 127 €	21 429 358 €	23 351 647 €	3,4	+3,22 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	18 970 324 €	19 691 171 €	19 537 237 €	19 173 809 €	20 559 778 €	22 673 824 €	3,7	+3,63 %
dont dépenses de personnel (D012)	11 357 902 €	12 134 196 €	12 629 859 €	12 810 296 €	13 582 232 €	14 850 491 €	3,5	+5,51 %
ÉPARGNE DE GESTION	4 882 607 €	5 849 835 €	6 975 183 €	8 248 793 €	8 056 892 €	8 269 489 €	3,4	+11,11 %
Frais financiers	909 503 €	836 735 €	766 643 €	704 284 €	632 092 €	583 971 €	-0,3	-8,48 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	76 148 €	24 023 €	81 075 €	-92 249 €	-189 230 €	107 896 €	0,0	+7,22 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	4 049 252 €	5 037 123 €	6 289 615 €	7 452 260 €	7 235 570 €	7 793 414 €	3,7	+13,99 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	4 124 346 €	5 118 410 €	6 446 046 €	7 612 141 €	7 406 045 €	7 993 187 €	3,9	+14,15 %
Amortissement du capital de la dette	2 053 491 €	2 195 423 €	2 190 977 €	2 266 911 €	2 361 083 €	2 491 022 €	0,4	+3,94 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	1 995 761 €	2 841 700 €	4 098 638 €	5 185 349 €	4 874 487 €	5 302 392 €	3,3	+21,58 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	2 070 855 €	2 922 987 €	4 255 069 €	5 345 230 €	5 044 962 €	5 502 165 €	3,4	+21,58 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	9 947 504 €	4 107 651 €	5 998 403 €	6 867 225 €	12 122 786 €	13 283 095 €	3,3	+5,95 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	3 317 674 €	2 143 842 €	1 719 876 €	2 426 754 €	1 555 882 €	6 107 539 €	2,8	+12,98 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0 €	1 500 000 €	4 523 €	0 €	1 000 000 €	5 000 000 €	5,0	ns
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	7 443 935 €	2 809 867 €	5 187 758 €	5 012 391 €	5 757 272 €	1 064 858 €	-6,4	-32,22 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	2 809 866 €	5 187 758 €	5 012 392 €	5 757 269 €	1 064 855 €	4 191 694 €	1,4	+8,33 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	25 073 101 €	24 377 678 €	22 191 224 €	19 924 313 €	18 563 230 €	21 072 208 €	-4,0	-3,42 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

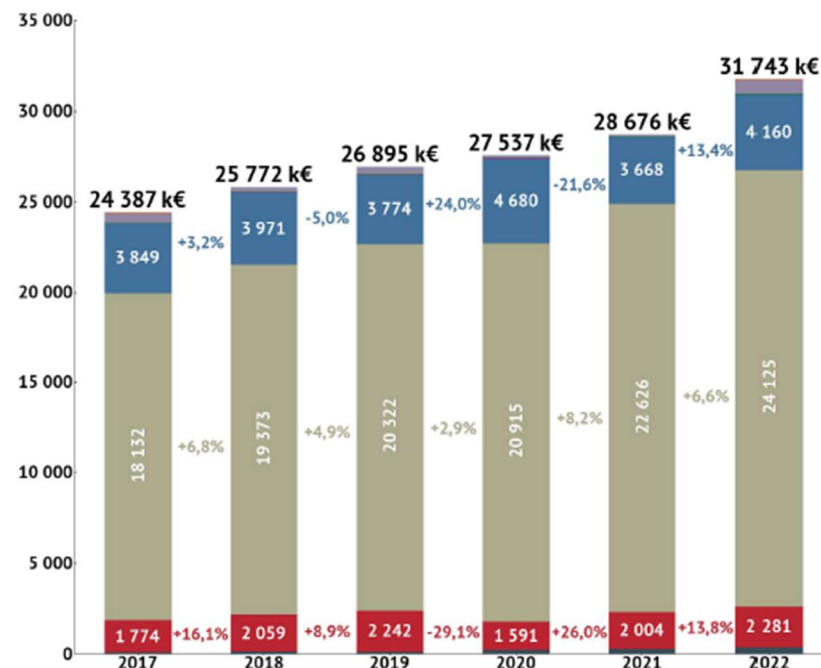
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PÉRIODE
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	24 386 821 €	25 772 382 €	26 895 498 €	27 536 837 €	28 675 676 €	31 743 061 €	+5,41 %
Atténuation de charges (R013)	42 788 €	70 190 €	103 775 €	178 779 €	266 316 €	325 029 €	+50,01 %
Produits des services (R70)	1 773 618 €	2 058 887 €	2 241 972 €	1 590 688 €	2 004 138 €	2 280 667 €	+5,16 %
Impôts et taxes (R73)	18 132 486 €	19 372 562 €	20 322 463 €	20 914 814 €	22 625 557 €	24 125 428 €	+5,88 %
Dotations et participations (R74)	3 849 140 €	3 970 693 €	3 774 223 €	4 679 927 €	3 667 528 €	4 160 197 €	+1,57 %
Autres produits (R75)	54 899 €	68 674 €	69 987 €	58 394 €	53 131 €	51 992 €	-1,08 %
Produits Financiers (R76)	36 €	34 €	34 €	12 327 €	28 €	34 €	-1,14 %
Produits exceptionnels (R77)	522 854 €	231 342 €	383 044 €	101 908 €	58 978 €	757 861 €	+7,71 %
Autres recettes réelles (hors 70,73,74,75,76,77,79)	11 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	41 853 €	+30,64 %

Recettes réelles de fonctionnement en base 100



Recettes réelles de fonctionnement



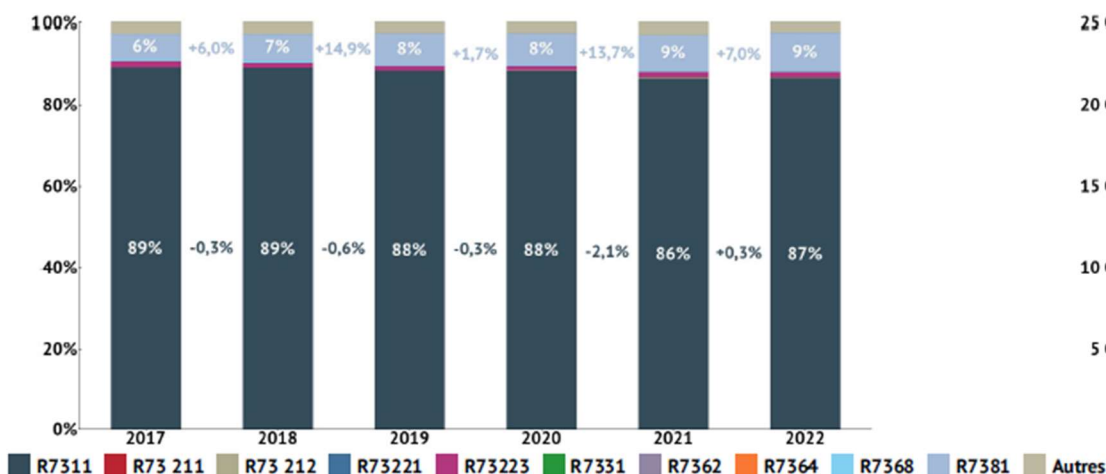
■ Atténuation charges ■ Produits services ■ Impôts & taxes ■ Dotations & particip. ■ Autres produits ■ Produits financiers ■ Produits except. ■ Autres rec. réelles

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

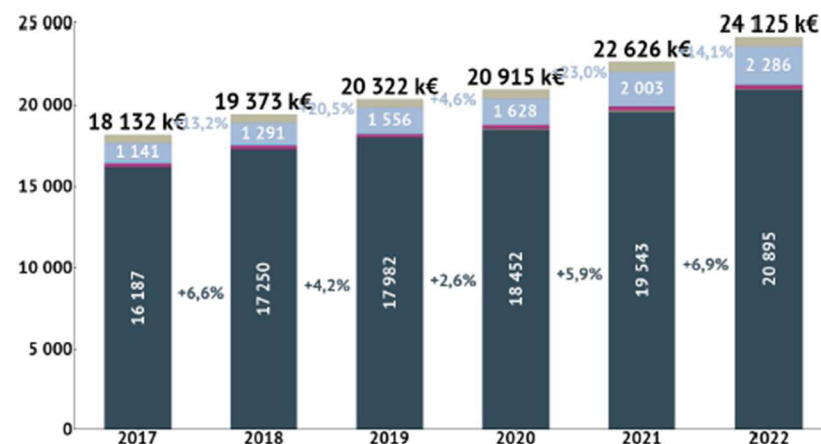
DÉTAIL DES IMPÔTS & TAXES (R73)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PÉRIODE
IMPÔTS & TAXES (R73)	18 132 486 €	19 372 562 €	20 322 463 €	20 914 814 €	22 625 557 €	24 125 428 €	+5,88 %
Contributions directes (R7311)	16 186 627 €	17 250 369 €	17 981 915 €	18 452 376 €	19 543 256 €	20 894 604 €	+5,24 %
Attribution de compensation (R73 211)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Dotation de solidarité communautaire (R73 212)	0 €	0 €	0 €	35 916 €	74 721 €	39 155 €	ns
FNGIR (R73221)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
FPIC (R73223)	233 931 €	233 764 €	198 252 €	230 756 €	269 559 €	271 484 €	+3,02 %
Produit TEOM (R7331)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Taxe de séjour (R7362)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Produits des jeux (R7364)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TLPE (R7368)	100 415 €	101 541 €	89 212 €	67 531 €	86 917 €	87 464 €	-2,72 %
Taxe additionnelle au droits de mutation (R7381)	1 140 560 €	1 291 200 €	1 556 298 €	1 628 073 €	2 003 024 €	2 285 866 €	+14,92 %
Autres impôts et taxes	470 953 €	495 688 €	496 786 €	500 162 €	648 080 €	546 855 €	+3,03 %

Répartition des impôts et taxes en base 100



Répartition des impôts et taxes

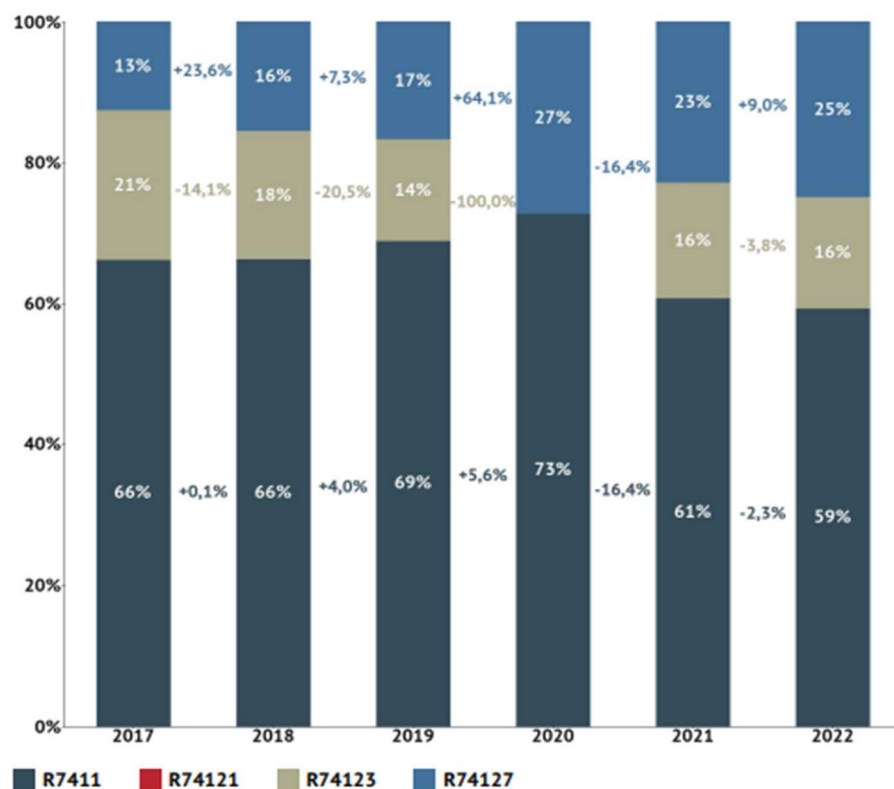


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

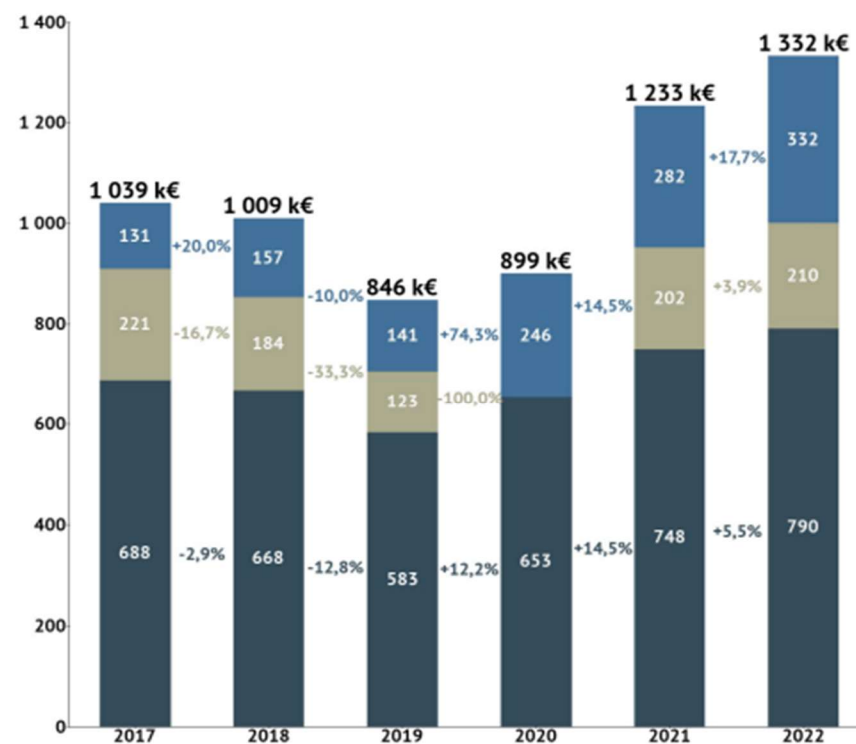
ZOOM DGF

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
ZOOM DGF	1 039 468 €	1 008 845 €	846 402 €	899 364 €	1 232 512 €	1 331 803 €	+5,08 %
Dotation forfaitaire (R 7411)	687 991 €	668 057 €	582 639 €	653 461 €	748 474 €	789 916 €	+2,8 %
DSR (R 74121)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
DSU (R 74123)	220 868 €	184 057 €	122 705 €	0 €	202 392 €	210 288 €	-0,98 %
DNP (R 74127)	130 609 €	156 731 €	141 058 €	245 903 €	281 646 €	331 599 €	+20,48 %

Zoom DGF en base 100



Zoom DGF

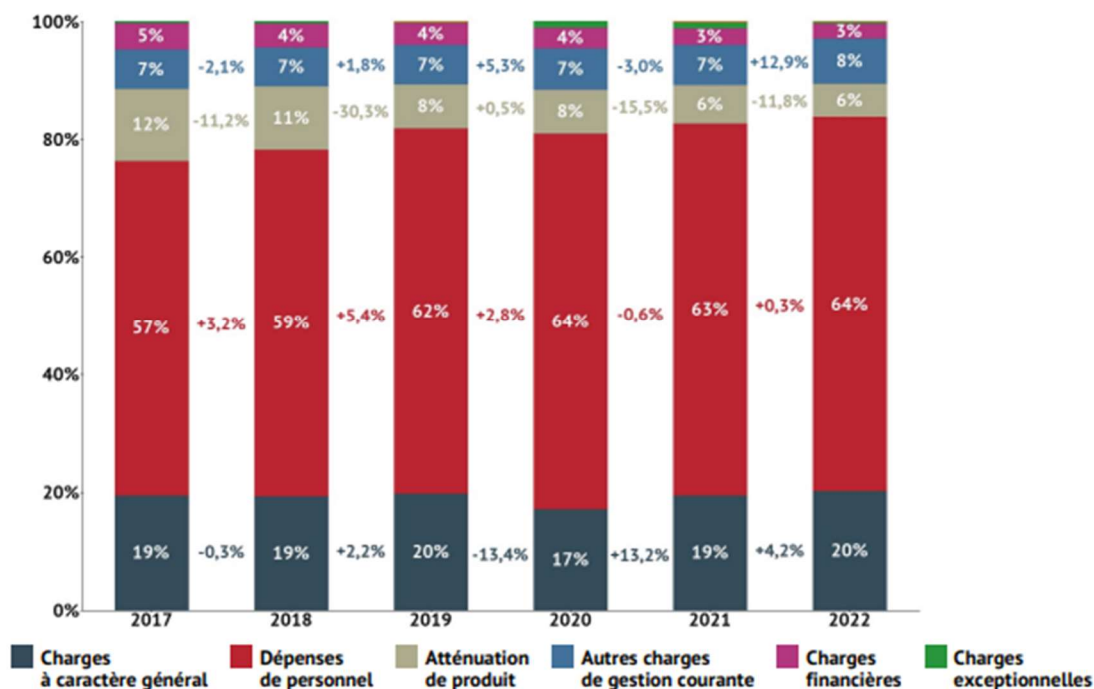


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

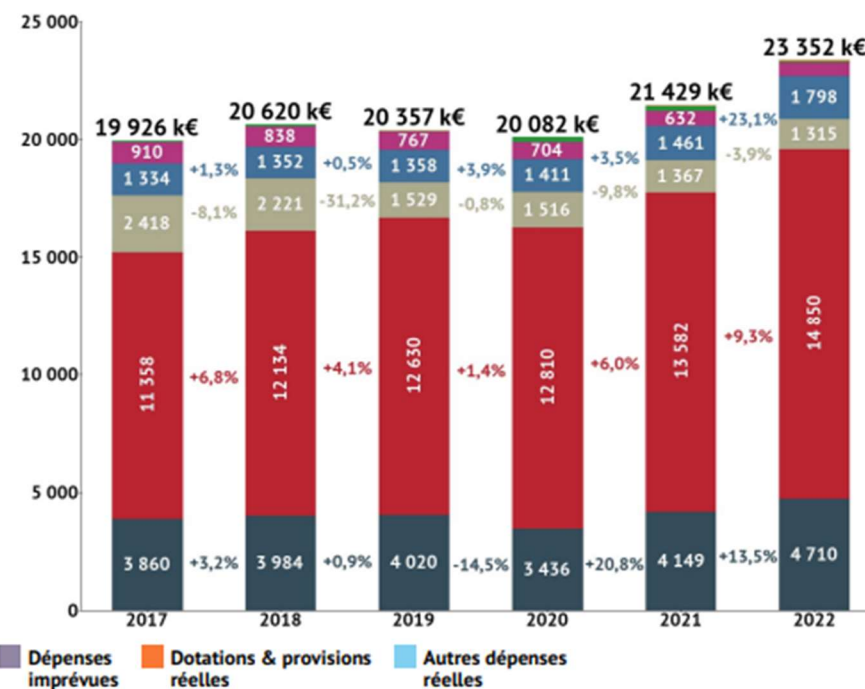
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PÉRIODE
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	19 926 053 €	20 619 603 €	20 357 360 €	20 082 127 €	21 429 358 €	23 351 647 €	+3,22 %
Charges à caractère général (D011)	3 859 884 €	3 983 902 €	4 020 168 €	3 436 005 €	4 148 959 €	4 710 467 €	+4,06 %
Dépenses de personnel (D012)	11 357 902 €	12 134 196 €	12 629 859 €	12 810 296 €	13 582 232 €	14 850 491 €	+5,51 %
Atténuation de Produit (D014)	2 418 124 €	2 221 176 €	1 528 724 €	1 516 013 €	1 367 423 €	1 314 573 €	-11,48 %
Autres charges de gestion courante (D65)	1 334 414 €	1 351 897 €	1 358 486 €	1 411 495 €	1 461 164 €	1 798 293 €	+6,15 %
Charges financières (D66)	909 503 €	838 235 €	766 643 €	704 284 €	632 092 €	585 496 €	-8,43 %
Charges exceptionnelles (D67)	46 226 €	90 197 €	39 480 €	204 034 €	230 488 €	92 127 €	+14,79 %
Dépenses imprévues (D022)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Dotations & provisions réelles (D68)	0 €	0 €	14 000 €	0 €	7 000 €	200 €	ns
Autres dépenses réelles (hors D11,012,65,014,66,67)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



Dépenses réelles de fonctionnement



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 034-213400575-20230213-DEL2023_02_02-DE



DÉTAIL DES CHARGES GÉNÉRALES (D011)

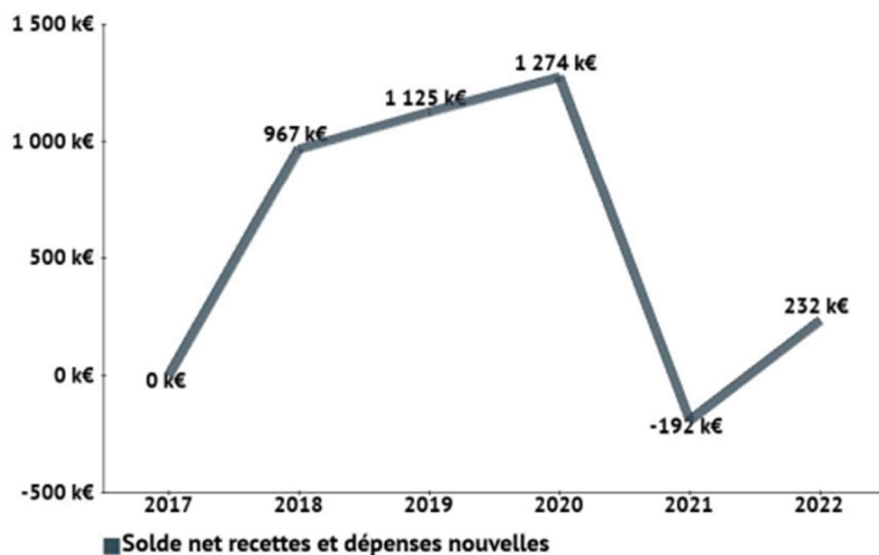
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PÉRIODE
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (D011)	3 859 884 €	3 983 902 €	4 020 168 €	3 436 005 €	4 148 959 €	4 710 467 €	+4,06 %
Achat de prestations de services (D 6042)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Achats de matériels (D 605)	35 240 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-100 %
Fournitures non stockables (D6061 hors 611,612,613)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Eau (D 60 611)	78 980 €	86 041 €	102 774 €	69 190 €	63 050 €	60 980 €	-5,04 %
Energie électricité (D 60 612)	329 507 €	411 485 €	430 581 €	339 928 €	384 123 €	425 411 €	+5,24 %
Chauffage (D 60 613)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Carburants (D 60 622)	34 558 €	41 285 €	42 989 €	32 775 €	44 054 €	51 794 €	+8,43 %
Alimentation (D 60 623)	42 966 €	40 409 €	37 361 €	22 469 €	47 576 €	71 598 €	+10,75 %
Fournitures (D 60 63)	332 095 €	320 003 €	378 089 €	414 118 €	402 158 €	423 216 €	+4,97 %
Contrat de Prestations de services (D 611)	1 240 047 €	1 256 279 €	1 373 572 €	1 041 418 €	1 472 328 €	1 503 727 €	+3,93 %
Location immobilière (D 6132)	29 902 €	15 478 €	16 141 €	14 432 €	6 994 €	23 721 €	-4,53 %
Location mobilière (D 6135)	33 168 €	38 011 €	30 066 €	23 330 €	36 555 €	64 436 €	+14,2 %
Charges locatives (D 614)	6 034 €	4 605 €	3 471 €	3 091 €	3 966 €	10 324 €	+11,34 %
Entretien Immobilier (D 6152)	132 917 €	137 713 €	90 269 €	82 755 €	109 685 €	94 419 €	-6,61 %
Entretien mobilier (D 6155)	23 687 €	24 594 €	34 635 €	22 621 €	27 270 €	33 103 €	+6,92 %
Maintenance (D 6156)	215 432 €	189 257 €	206 234 €	230 292 €	225 554 €	245 802 €	+2,67 %
Assurances (D 616)	84 851 €	86 417 €	91 991 €	92 715 €	93 128 €	93 973 €	+2,06 %
Études et recherches (D 617)	3 620 €	0 €	10 770 €	13 944 €	2 280 €	11 568 €	+26,16 %
Divers (D 618)	134 806 €	145 246 €	89 095 €	172 420 €	183 130 €	221 583 €	+10,45 %
Honoraires (D 622)	252 169 €	451 024 €	283 741 €	197 984 €	266 073 €	386 091 €	+8,89 %
Cérémonies (D 6232)	172 219 €	119 676 €	114 374 €	54 179 €	92 938 €	130 854 €	-5,35 %
Transports de biens et collectifs (D 624)	21 786 €	19 941 €	22 367 €	3 854 €	8 821 €	11 731 €	-11,64 %
Déplacements missions (D 625)	4 292 €	5 089 €	23 052 €	10 223 €	14 685 €	19 037 €	+34,71 %
Télécoms (D 6262)	57 744 €	55 864 €	43 837 €	44 272 €	47 522 €	50 561 €	-2,62 %
Frais de nettoyage (D 6283)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres	593 864 €	535 485 €	594 759 €	549 995 €	617 069 €	776 538 €	+5,51 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

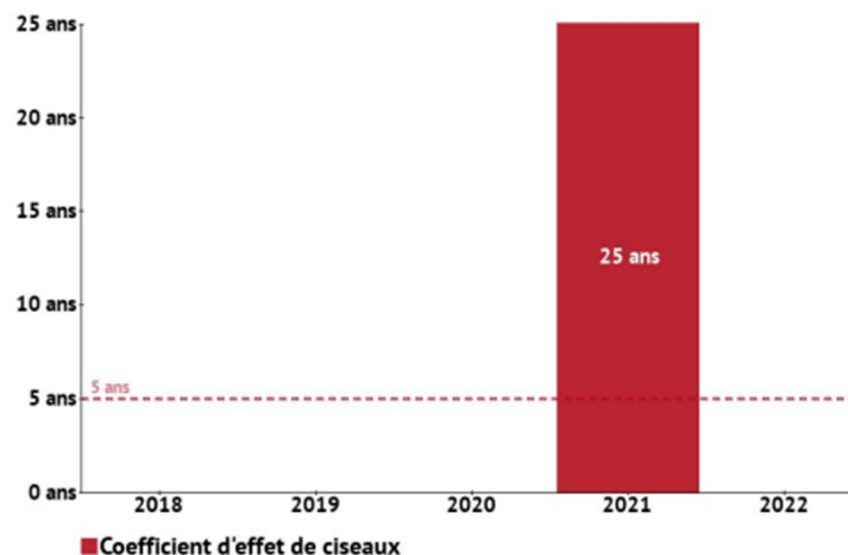
EFFET DE CISEAUX

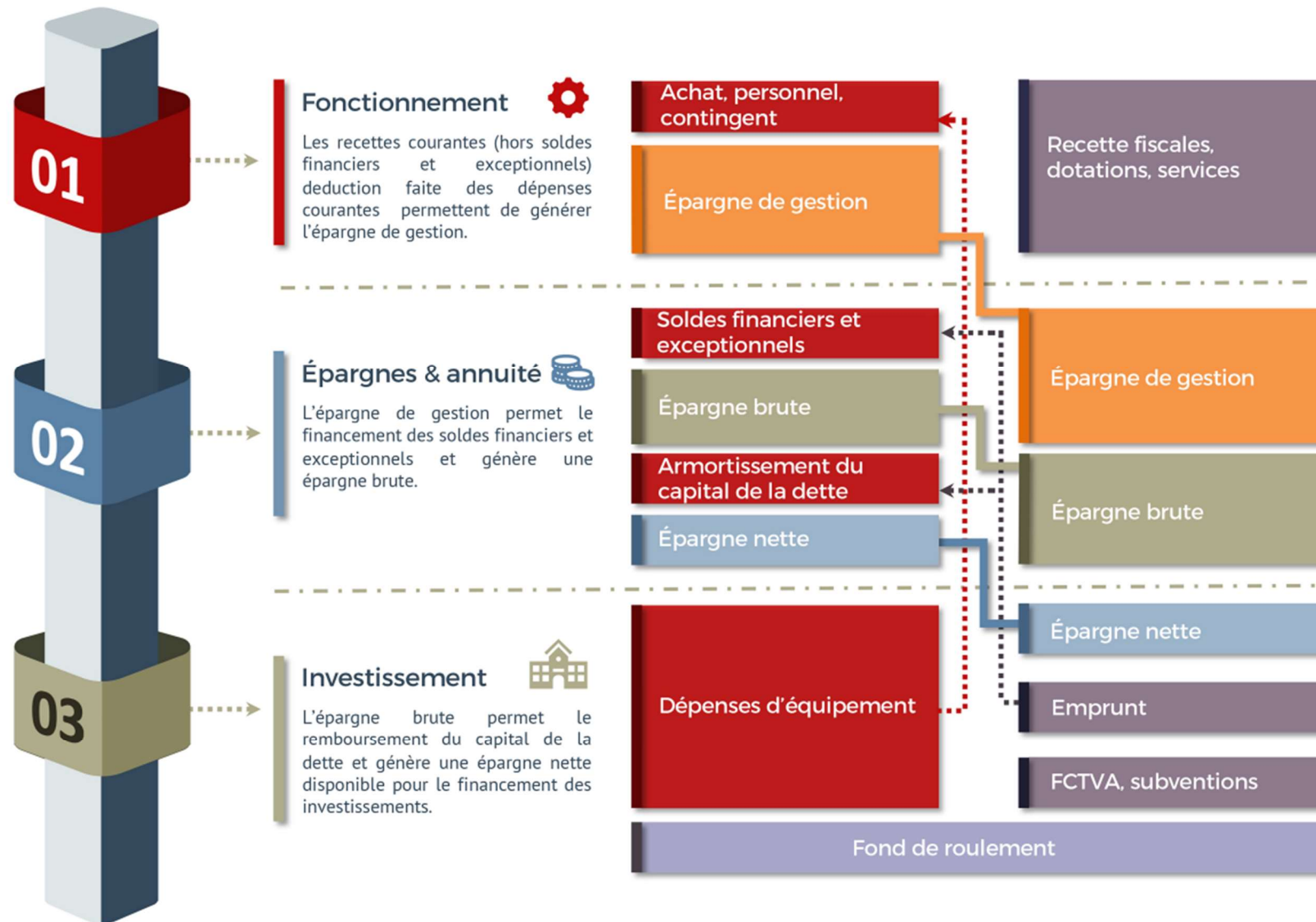
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CAP 2022	TOTAL
RECETTES DE GESTION NOUVELLES	1 688 075 €	971 414 €	910 182 €	1 194 068 €	2 346 337 €	7 110 076 €
Produit des services (R70)	285 269 €	183 085 €	-651 284 €	413 450 €	295 561 €	526 081 €
Impôts et taxes (R73)	1 240 076 €	949 901 €	592 351 €	1 710 743 €	1 500 533 €	5 993 604 €
Dotations et Participations (R74)	121 553 €	-196 470 €	905 704 €	-1 012 399 €	492 669 €	311 057 €
Atténuation de charges (R013)	27 402 €	33 585 €	75 004 €	87 537 €	58 713 €	282 241 €
Autres recettes de fonctionnement	13 775 €	1 313 €	-11 593 €	-5 263 €	-1 139 €	-2 907 €
DÉPENSES DE GESTION NOUVELLES	720 847 €	-153 934 €	-363 428 €	1 385 969 €	2 114 046 €	3 703 500 €
Dépenses de personnel (D012)	776 294 €	495 663 €	180 437 €	771 936 €	1 268 259 €	3 492 589 €
Charges à caractère général (D011)	124 018 €	36 266 €	-584 163 €	712 954 €	561 508 €	850 583 €
Atténuation produits (D014)	-196 948 €	-692 452 €	-12 711 €	-148 590 €	-52 850 €	-1 103 551 €
Autres charges courantes (D65)	17 483 €	6 589 €	53 009 €	49 669 €	337 129 €	463 879 €
Autres dépenses de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOLDE NET RECETTE ET DÉPENSES NOUVELLES	967 228 €	1 125 348 €	1 273 610 €	-191 901 €	232 291 €	3 406 576 €

Solde net recettes et dépenses nouvelles



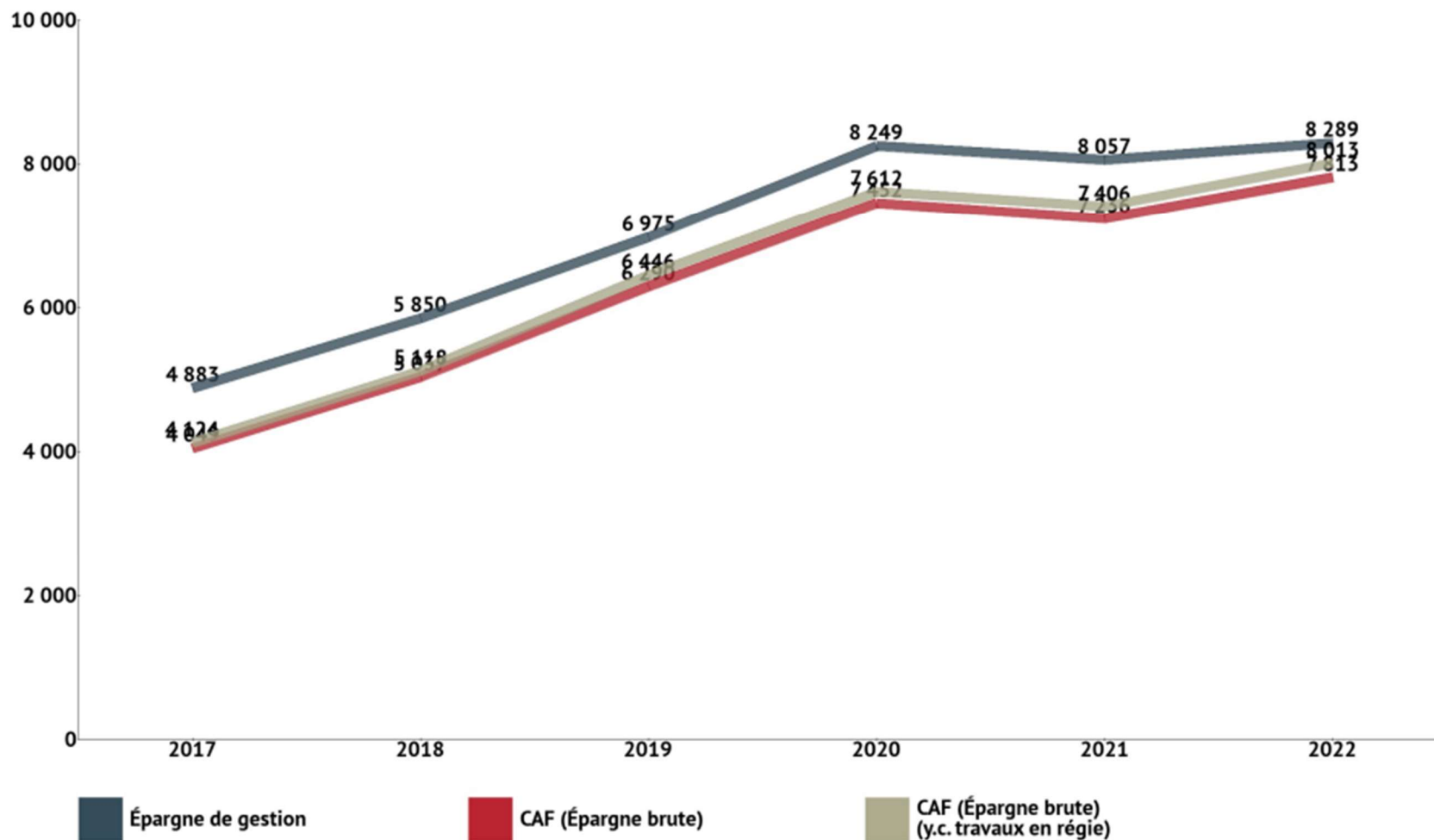
Coefficient d'effet de ciseaux





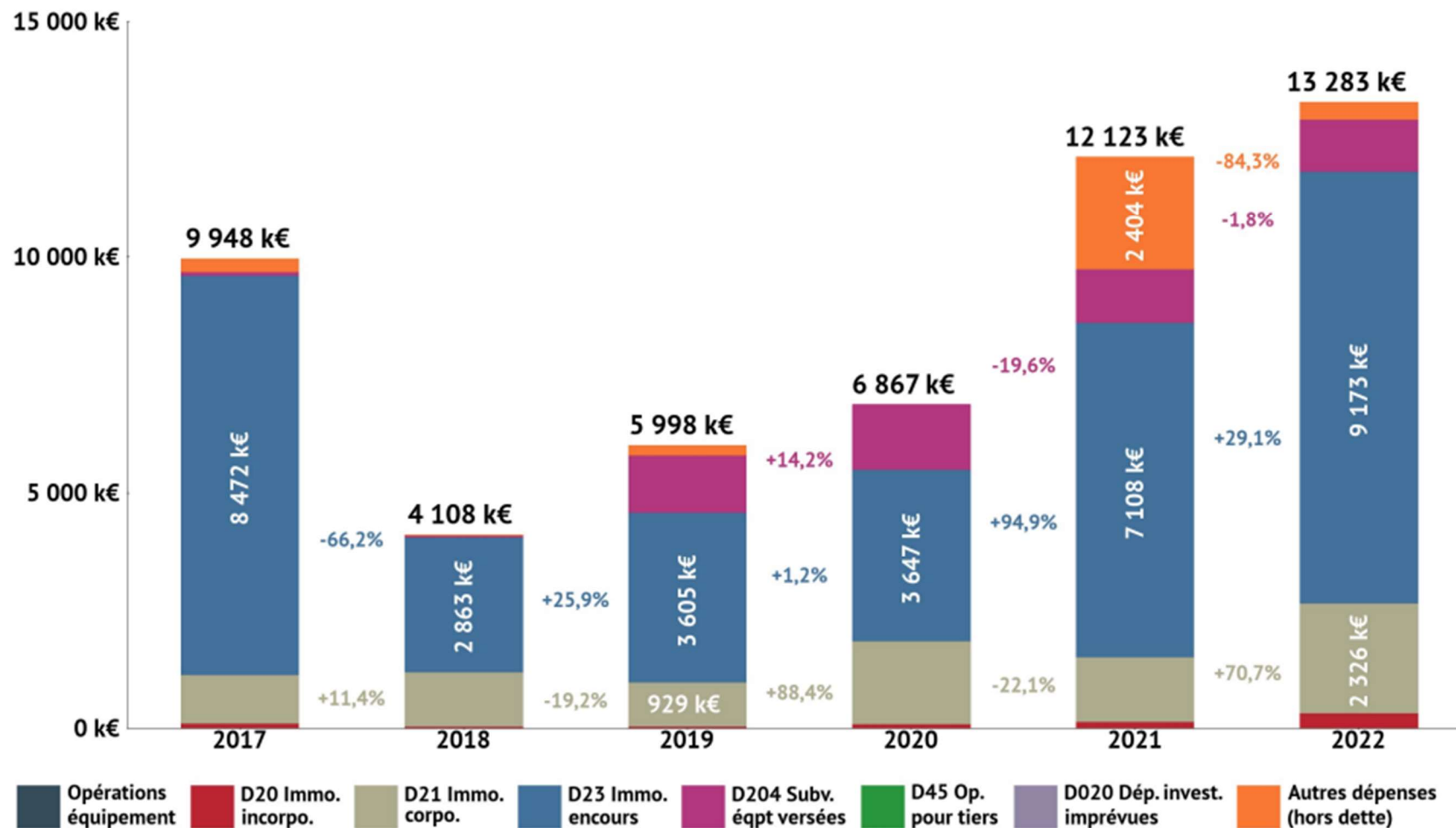
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

LES SOLDES D'AUTOFINANCEMENT (OU D'ÉPARGNE) EN K€



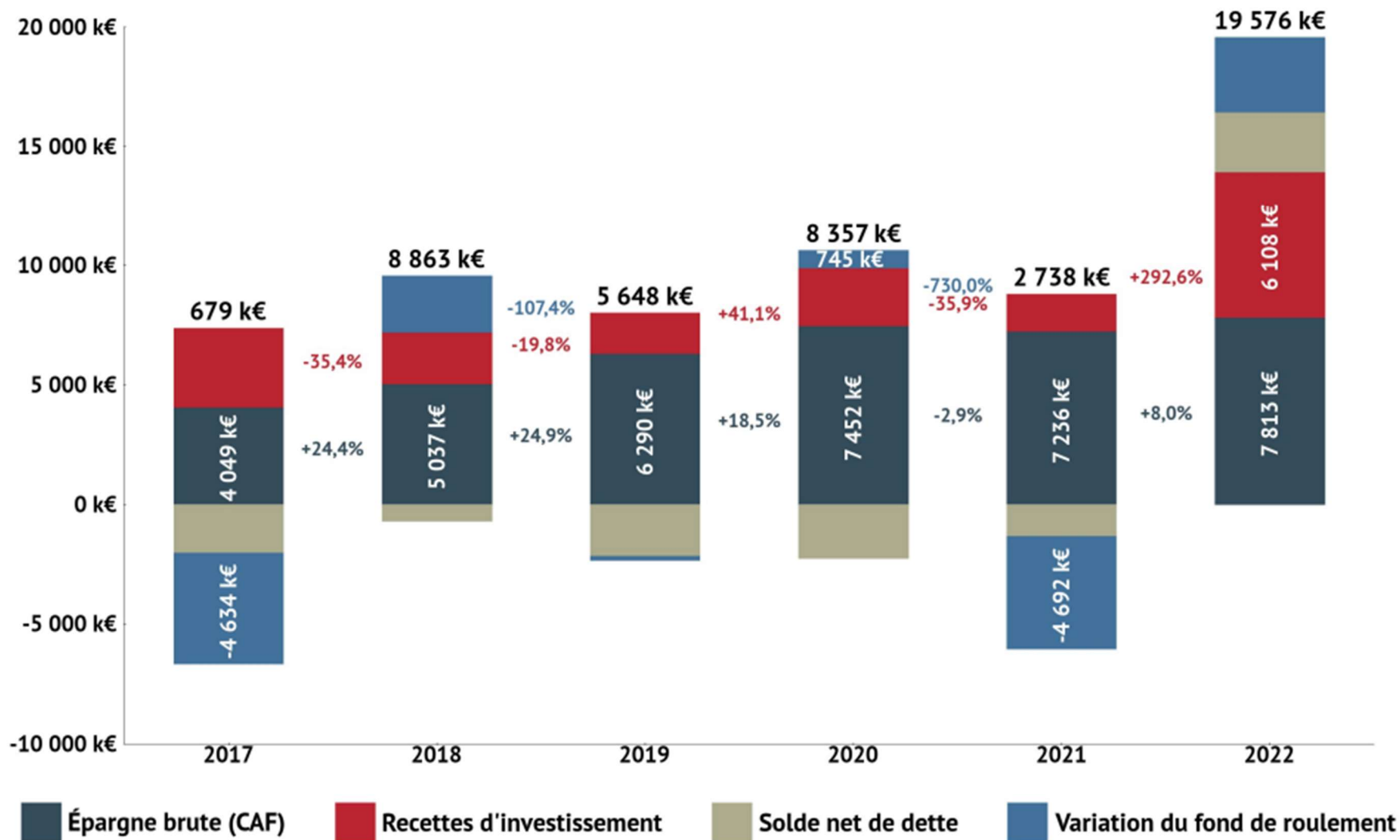
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

MODE DE FINANCEMENT

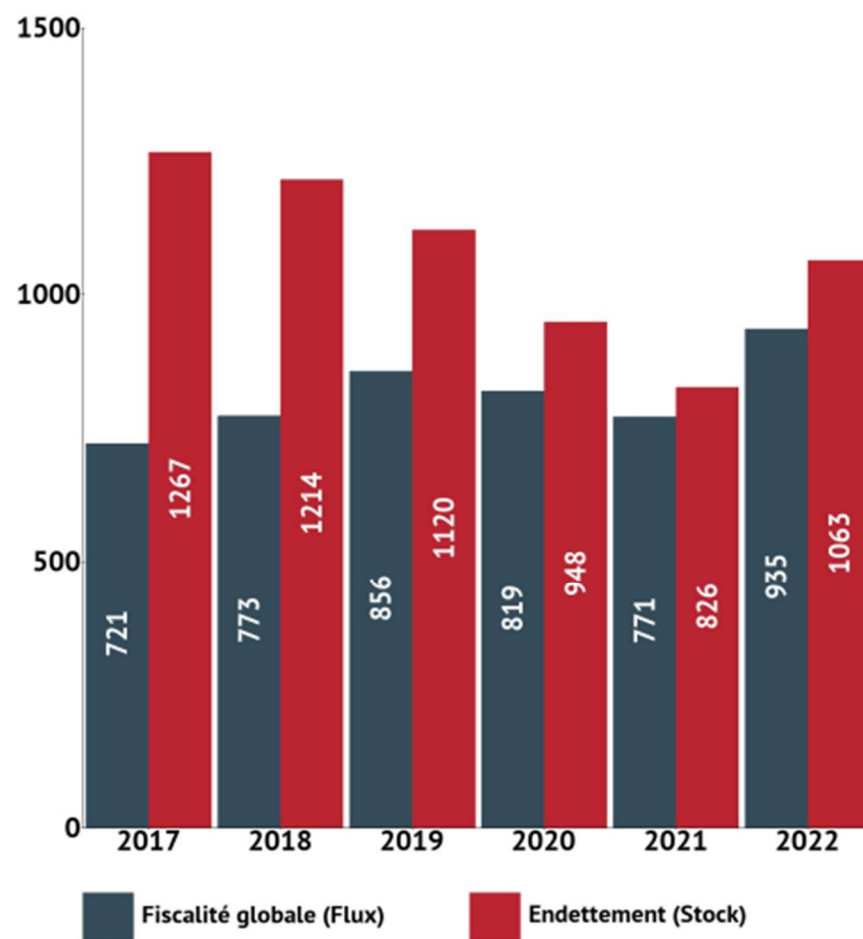
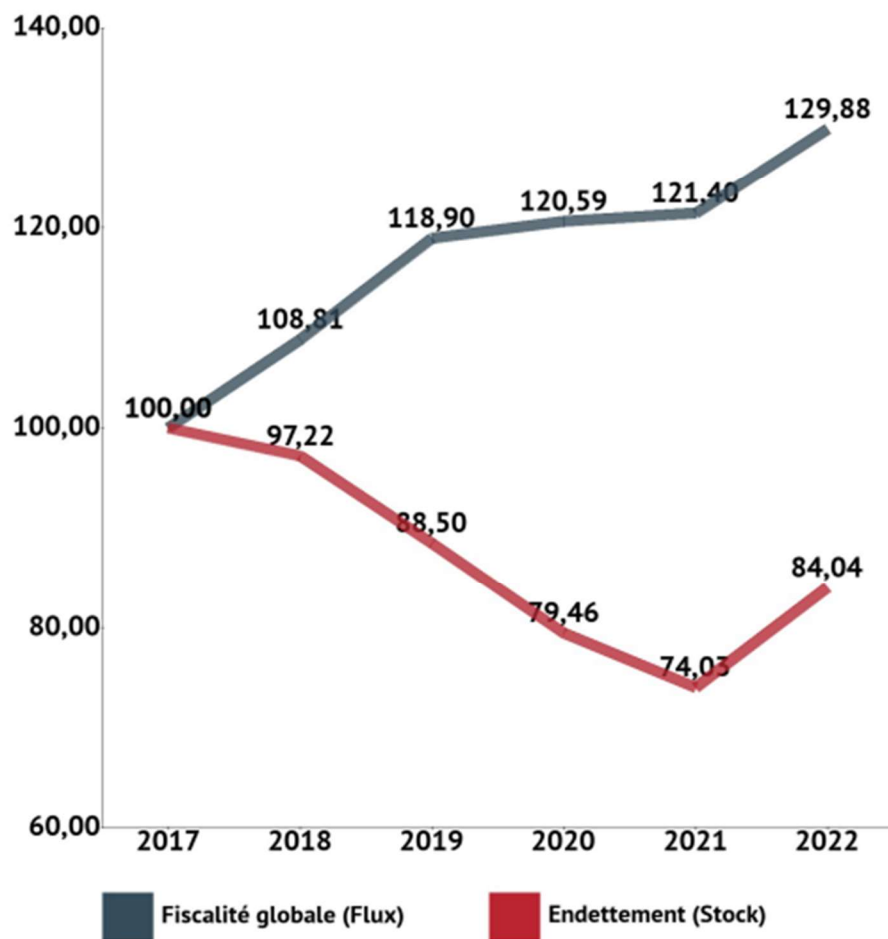


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

DETTE ET PARTICIPATIONS

— Dette et fiscalité (base 100)

— Dette et fiscalité (€/hab)



Orientations budgétaires pour 2023

En 2022 la municipalité entend mettre en œuvre les objectifs fixés pour le mandat, tout en tenant compte des bouleversements économiques et financiers apparus depuis 2020. Malgré les difficultés en engendrées par la crise énergétique et la très forte inflation, entraînant une baisse inéluctable de l'autofinancement, la municipalité s'engage à maintenir :

- sa politique de fort investissement pour offrir des équipements en adéquation avec la croissance de la population
- la qualité dans tous les domaines d'intervention
- les taux de taxe foncière.

Ces choix budgétaires et fiscaux impliquent un endettement supplémentaire, mais les marges de manœuvre dégagées ces dernières années nous le permettent.

Les grandes orientations pour le budget 2023 vous sont exposées ci-dessous.

Les dépenses de fonctionnement seront fortement impactées en 2023 par la flambée de la facture énergétique, par une forte inflation attendue, par les facteurs exogènes impactant la masse salariale, par les charges nouvelles engendrées à la fois par l'accroissement de la population, par l'ouverture de nouveaux équipements (notamment extension du Palais des Sports, Groupe Scolaire Jacques Chirac).

Le premier poste des charges de la section de fonctionnement est constitué par les **charges de personnel** (plus de 65% des dépenses de gestion en 2022).

Les dépenses du personnel se sont élevées à 14,85 M€ à la clôture de l'exercice 2022. Pour 2023, le budget consacré aux dépenses de personnel (chapitre 012) est estimé à 17 M€, soit une évolution de + 2,2 M€ soit + 15% par rapport au compte administratif prévisionnel de 2022,. Les dépenses du personnel sont estimées à la hausse compte tenu d'éléments endogènes mais surtout exogènes.

Les éléments exogènes, non maîtrisables par nature car règlementaires, statutaires et favorables aux agents sont les suivants :

- Effet année pleine lié à l'augmentation de 3.5 % du point d'indice de juillet 2022 ou de la refonte de certaines grilles indiciaires : + 219 000 €
- Prise en compte en année pleine de l'évolution du SMIC en 2022 : + 26 000 €
- Prise en compte en année pleine de la réforme de la catégorie B de 2022 : + 6 000 €
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : Comme chaque année, le déroulement automatique de la carrière impacte la prévision budgétaire. Il est estimé en cohérence avec l'augmentation des effectifs et surtout l'avancement des agents au sein des grilles salariales : + 72 000 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

- Les augmentations annuelles des cotisations (CDG, CNFPT, doublement de la médecine préventive : + 45 000€
- La révision de la convention avec le CDG34 compte tenu de l'obligation pour la collectivité de créer ou d'adhérer à une cellule « violence harcèlement » : +6 000€
- L'augmentation du SMIC au 1er janvier 2023 : 1.8% soit + 5000 €
- Il est également discuté au niveau de l'Etat une nouvelle augmentation du point d'indice sur la même base qu'en 2022 ; aussi nous prévoyons par anticipation une enveloppe avec une perspective au 1er avril : +330 000€

Ces diverses mesures exogènes complétées par d'autres moins représentatives (remboursement du Fonds national de compensation lié au SFT avec effet rétroactif + 10 000€, expérimentation de la rupture conventionnelle dans la fonction publique territoriale...) impactent à elles seules le budget à hauteur de presque 5 %.

Les éléments endogènes tiennent compte de l'accroissement des services à la population, du développement d'une politique d'action sociale visant à accompagner les agents dans un contexte économique tendu, d'un lourd absentéisme qui conduit à l'embauche croissante de remplaçants.

2ème Ville de la Métropole après la ville centre, Castelnau-le-Lez ne cesse d'attirer de nouveaux résidents. Elle accompagne cette croissance démographique par l'ouverture de nouveaux équipements et en développant son offre de services.

Pour autant, si l'équipe municipale souhaite offrir un service public de qualité aux Castelnaubiens, elle s'attache à maintenir une structure financière solide et pérenne.

Dans ce contexte, une attention particulière est portée à la gestion des ressources humaines car, s'il est indispensable de maîtriser la masse salariale, il est aussi nécessaire de veiller à la modernisation et à l'efficacité de notre organisation au service des agents et des usagers, afin de développer une culture commune de gestion RH.

2022 a connu la création d'un certain nombre de postes qui furent pourvus en cours d'année ou même au dernier trimestre ; ces mouvements ont un impact année pleine sur 2023 chiffré à plus de 160 000€. Parallèlement, certains agents ayant quitté la collectivité en cours d'année 2021 ou 2022, ont été remplacés courant 2022 par des collaborateurs qui présentent une rémunération supérieure. Cet impact se mesure à hauteur de plus 150 000€ avec l'effet année pleine.

Dans ce cadre, en 2023, il est prévu un certain nombre de créations de postes compte tenu de nouveaux services ou établissements :

- Le groupe scolaire Jacques Chirac au 1er septembre 2023
- Le jardin d'enfants Jacques Chirac en août 2023

- En raison de l'accroissement de la population et pour répondre à la volonté de développer à la fois la proximité avec la population et des projets innovants, il est prévu l'ouverture d'une nouvelle maison de proximité qui verra le recrutement d'un nouvel animateur. L'équipe actuelle vient d'être renforcée en novembre par un nouvel animateur numérique avec un impact sur le BP 2023. Ces créations s'estiment à un coût de plus de 310 000€.

La municipalité souhaite également mettre l'accent sur sa politique de sécurité publique. Castelnau-le-Lez est à l'orée de la ville centre et voit ses incidents et incivilités en accroissement. Il convient donc de consolider la direction de la Police Municipale avec le recrutement d'un Adjoint au Directeur et d'un responsable du Centre superviseur urbain. 2023 verra également l'émergence d'une brigade de nuit qui s'opérera en deux temps : 4 agents au 1er septembre 2023 et les 4 suivants, en septembre 2024 et le remplacement d'un agent en longue maladie, non remplacé jusqu'alors.

Il est également prévu de renforcer l'équipe des ASVP en septembre avec l'ouverture de Jacques Chirac. L'impact budgétaire est estimé à 175 000€ en 2023. De nombreux remplacements sur des postes laissés vacants ont également été effectués et l'impact se chiffre à hauteur de 82 000€.

Le renforcement de la direction petite enfance est également à prévoir compte tenu l'évolution du nombre de structures sur le territoire et la prévision de 2 multi accueils supplémentaires avant la fin du mandat. Il est donc prévu le recrutement d'un coordonnateur petite enfance qui viendra en soutien de la direction. Il est également souhaité la création d'un poste de chargé du soutien à la parentalité pour les enfants de 0 à 3 ans mais également à destination des familles d'enfants plus grands. Cette nécessité a été consolidée par le rapport d'analyse des besoins sociaux et pourra être partagée avec le CCAS. Ces deux postes se chiffrent à plus de 100 000€ au vu de l'expérience et de l'expertise souhaitées sur ces missions.

Face à cet accroissement des effectifs et des besoins, les 3 services fonctionnels doivent ainsi suivre cette évolution car leur activité est de fait impactée :

- 1 administrateur réseau informatique (en cours de recrutement)
- 1 adjoint administratif aux finances (en cours de recrutement)
- 1 gestionnaire RH (Courant 2ème semestre 2023)

L'impact de ces postes catégorie C ou B se chiffrera à plus de 100 000€ selon les profils retenus.

L'augmentation des heures supplémentaires constatée va générer la création de postes supplémentaires pour y palier et permettre le non dépassement des heures hebdomadaires autorisées par la réglementation.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

A cela, viennent s'ajouter des dépenses liées notamment aux nécessités de remplacements de personnels temporairement indisponibles pour garantir le bon fonctionnement des services soumis à taux d'encadrement comme écoles et ALP. Il s'agit parallèlement de secteurs qui subissent un absentéisme important et en accroissement. La petite enfance subit également un taux d'absentéisme important et il a été voté en CT et en conseil municipal l'expérimentation de l'intérim pour maintenir les taux d'encadrement réglementaire et donc le service public. Au vu de ces évolutions, d'un marché de l'emploi très tendu sur certains métiers de l'enfance et de l'animation, il est prévu un montant estimé autour de 100 000€ (dont 30 000€ d'intérim).

Par ailleurs, le régime indemnitaire de certains agents de la collectivité doit être réévalué comme prévu par les textes, chaque année. En 2023, il est décidé de donner un coup de pouce aux régimes indemnitaires les plus bas en initiant un plafond à 50€ pour tout agent titulaire. Parallèlement, comme dans tous les secteurs, privés ou publics, le marché de l'emploi est très tendu. Cela oblige la collectivité à être plus attractive en termes de rémunération lors des recrutements et remplacements. Certains métiers sont en forte tension sur les secteurs de l'animation ou de l'enfance notamment, les régimes indemnitaires de ces fonctions vont également être revus, en instaurant un régime plancher de base, pour maintenir l'attractivité de la collectivité. Ces évolutions se chiffrent à 80 000€.

Enfin, toujours pour renforcer son attractivité mais également pour soutenir ses agents dans ce contexte économique tendu, la collectivité a souhaité optimiser son offre d'action sociale tout en diversifiant les prestations proposées aux agents et en élargissant l'assiette des bénéficiaires. Cette nouvelle mesure, qui se traduit par l'adhésion au CNAS au 1er janvier 2023, se chiffre à une augmentation de 90 000€.

Une partie des charges de personnel concerne les intermittents auxquels recourt la Direction Culture-Événementiel-Vie Associative, à l'occasion de la programmation des différents événements culturels ou festifs, mais aussi ceux à portée plus professionnelle qui se déroulent au Kiasma, afin d'assurer certaines missions techniques spécifiques. Le nombre de spectacles programmés sur la saison professionnelle du Kiasma est en augmentation depuis 2022. Le volume de manifestations événementielles, qu'elles soient organisées par la Ville, ou par des associations, des professionnels etc...est également en nette augmentation. Concernant ces dernières, l'organisateur verse néanmoins à la Régie du Kiasma, une compensation calculée sur la base des forfaits techniciens/intermittents votés en CM lors de la séance du 02/06/22. De plus, le tarif horaire des techniciens intermittents a été revalorisé par une délibération du 05/12/22, alors qu'ils étaient restés inchangés depuis l'ouverture du Kiasma en 2017, et qu'ils étaient dans la fourchette basse des taux pratiqués dans les autres salles de la Métropole. On ne peut donc s'attendre à une augmentation de ce poste de l'ordre de 15 000 € en 2023.

D'autres mesures moins significatives s'ajoutent à ces évolutions et viennent impacter cette prévision budgétaire (augmentation tickets restaurants parallèlement aux effectifs, adhésion CIG, augmentation formation apprentis...).

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le deuxième poste des charges de gestion est celui des **charges à caractère général** (près de 21% de celles-ci en 2022). Elles se sont élevées à 4,71 M€ en 2022. En 2023, il faut s'attendre à une hausse d'au moins 15% des charges à caractère général (au moins 700 000 €).

Le premier facteur de hausse concerne les fluides, avec une prévision d'augmentation de + 400 000 € par rapport à l'exercice précédent. Ce poste de dépense subit de plein fouet l'augmentation du cours de l'électricité et du gaz.

La situation des marchés de l'énergie depuis la fin de l'été 2021 est inédite et se prolonge dans le temps à des niveaux élevés. Le terme de crise énergétique est acquis et partagé par tous, les actions prévues par le gouvernement (accentuer la sobriété, les délestages...) et les risques réels de difficultés évoqués largement dans les médias en sont la preuve. Cette situation concerne tout le monde, les industriels mais aussi les collectivités, les particuliers. Certains industriels énergivores envisagent de produire le week-end pour bénéficier de meilleurs prix d'énergie, voire de reporter leur production en recourant au chômage technique. Globalement l'ensemble de la profession est pessimiste, à court comme à moyen terme.

Les raisons de cette inflation des prix de l'énergie sont multiples : suite à la crise sanitaire du Covid-19, le fort rebond des économies mondiales et la demande d'énergie en hausse associée face à des capacités de production réduites au minimum suite aux confinements, des stocks de gaz qui ont eu du mal à se renouveler alors qu'ils étaient très bas au sortir de l'hiver 2020/21, une météo qui a été défavorable aux énergies renouvelables, l'explosion des quotas d'émission de CO₂ en Europe ainsi que le bridage de l'offre Russe (pour rappel, la quasi majorité du gaz en France est importée) ainsi que la production d'électricité nucléaire en très nette diminution (maintenances prévues et non prévues, météo exceptionnellement chaude à l'été 2022 : à ce jour, près de la moitié du parc de production est en fonction, imposant un recours au gaz pour la production d'électricité). Le conflit russo-ukrainien a impacté les marchés avec les incertitudes et craintes associées. Le risque de rupture d'approvisionnement de gaz Russe continue de tendre les marchés. Le gaz, dont les cours augmentent, en raison des facteurs évoqués ci-dessus, est lui aussi un facteur d'augmentation du prix de l'électricité car de plus en plus de centrales de production d'électricité fonctionnent au gaz (passage du charbon au gaz). La combinaison de tous ces facteurs se constate au niveau européen : la France n'y échappe pas, les marchés publics non plus.

Personne ne peut connaître l'évolution à venir des marchés ni sa proportion, et l'horizon énergétique reste incertain. Dans une telle situation « à l'aveugle » la seule protection reste la stratégie et l'ingénierie d'achat. Du fait de la volatilité des marchés et donc des risques associés, il a été constaté depuis l'automne 2021, que certains fournisseurs ne répondaient même plus à des appels d'offres d'achat d'énergie (publics, comme privés, petits ou importants). Des fournisseurs d'énergie ont aussi depuis fait faillite. La Ville recourt à l'UGAP pour l'électricité et le gaz. La stratégie d'achat mise en place sur les marchés de fourniture d'énergie par l'UGAP, permet de couvrir la totalité de la consommation d'un lot en plusieurs achats afin de diluer le risque dû à la variation à la hausse des marchés tout en permettant de bénéficier des baisses de marché quand elles interviennent. Pour 2023 les « clics » - ont été réalisés, ce qui signifie que les achats ont été sécurisés face à des évolutions de cours de marchés imprévisibles et volatiles. Depuis les BPU prévisionnels, les composantes de calcul qui manquaient encore, sont désormais connues et ont permis à l'UGAP de publier les BPU définitif.

Sur le BPU définitif 2023 du marché électricité, l'évolution des prix énergie par rapport au BPU 2022 est au global d'environ x 2 (+100%) en moyenne.

Sur le BPU définitif 2023 du marché gaz, l'augmentation du prix énergie (TQ = terme de quantité en €/MWh) se traduit quant à elle, par une hausse d'environ + 28% en moyenne.

La facture énergie sera également intimement liée à la consommation d'énergie. Il y a deux axes d'action: maîtriser les coûts d'achats + Maîtriser sa consommation d'énergie.

Le deuxième facteur de hausse est la restauration (scolaire, périscolaire et pour la petite enfance) : on peut s'attendre à une augmentation d'au moins 150 000 € des dépenses liées à cette prestation, du fait de la révision du prix du marché et de la hausse du nombre d'enfants mangeant à la cantine.

Le dernier facteur de hausse identifié concerne les achats, et les bâtiments (en plus de la hausse des fluides), qui doivent répondre aux besoins en fournitures, petits matériels, prestations de service et maintenance des nouveaux services et des nouveaux équipements à entretenir. On peut s'attendre à 150 000 € de dépenses supplémentaires en 2023.

Au stade du ROB, l'évolution prévisible des **charges de gestion courante** est de 3,5% par rapport aux dépenses de l'année précédente. Ce chapitre comprend les dépenses pour les élus et les subventions versées aux associations et au CCAS.

L'hypothèse est une reconduction à l'identique de la subvention au CCAS.

Concernant les **charges financières**, il y a une nouvelle donne pour les emprunteurs depuis un an, qui est la remontée des taux courts et des taux longs qui fera augmenter les intérêts dus pour les emprunts à taux variable. Le recours à l'emprunt à hauteur de 5M€ à taux fixe 3,37% en 2022 induit un supplément de charges financières de 135 000 €.

La remontée des taux doit également être prise en compte pour l'encours à taux variable. Après une longue période de taux courts particulièrement faibles, les taux d'intérêts en Zone Euro ont augmenté significativement courant 2022 sous l'impact de la hausse des prix de l'énergie. Cette hausse a poussé la Banque centrale européenne (BCE) à resserrer sa politique monétaire quatre fois l'an dernier. La BCE a ainsi porté son principal taux de refinancement (REFI) de 0,00% à 2,50%. En conséquence, l'Euribor 3 mois, principal index utilisé sur les emprunts à taux variable, est passé en territoire positif et se rapproche de 2,30 % début 2023. Les taux longs ont poursuivi leur remontée sous les effets cumulés de la croissance (PIB) depuis 2021 et de la reprise de l'inflation. Le taux de swap EUR à 10 ans s'établit ainsi désormais entre 2,50 % et 3,00 %. La récente remontée des taux modifie l'exercice de prévisions pour les collectivités, avec un coût des nouveaux emprunts supérieurs à celui des années antérieures. Aussi, nous calculerons les échéances de nouveaux emprunts avec un taux de 4 %. À noter, les intérêts de la dette ne représentent qu'une part très faible des dépenses de gestion (2,5% en 202).

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Les recettes de fonctionnement évolueront avec un dynamisme plus important que les années précédentes. Comme chaque année, la prévision de recette reste extrêmement prudente, afin de respecter le principe budgétaire de sincérité.

Les évolutions des **produits d'exploitation** prendront en compte l'augmentation de la population et donc une hausse des recettes tarifaires (ex : restauration scolaire). L'évolution du chapitre des « produit des services » est estimée à +15%.

Le poste de recettes le plus important est celui des **recettes fiscales**. L'évolution du chapitre des « impôts et taxes » est estimée à 8,32%.

L'évolution du produit des contributions directes résulte de la variation de deux éléments : la base et le taux.

Tout d'abord, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition communaux, la municipalité ne souhaitant pas augmenter la pression fiscale

Depuis 2018, le coefficient d'indexation des valeurs locatives n'est plus fixé par le législateur, mais est égal à l'inflation constatée entre l'indice des prix à la consommation de novembre N-1 par rapport à novembre N-2. Pour 2023, il ressort à +7,1%.

Les valeurs locatives des locaux professionnels ne sont pas indexées par le coefficient de revalorisation forfaitaire, mais actualisées par la révision annuelle de la grille tarifaire.

Ainsi, les valeurs locatives des locaux d'habitation, industriels et des autres locaux à l'exception des locaux professionnels sont revalorisées par le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

Le coefficient de revalorisation à 7,1% est à appliquer :

- A la totalité de la TH résidences secondaires et du Foncier non bâti,
- A la partie de la taxe foncière hors locaux professionnels (article 1518 bis CGI). Le montant des bases de ces locaux figure dans l'état fiscal 1386 diffusé en fin d'année, cadre IA.

Sur la base de la moyenne calculée depuis 5 ans, l'évolution physique des bases est estimé à environ 800 000 €.

Le supplément de produit fiscal attendu pour les trois taxes par rapport à l'exercice précédent est de près de 1,5M€.

Le chapitre des **dotations et participations** est estimé à 4,29 M€, en hausse de 133 000 € par rapport au CA 2022.

S'agissant des composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement, la dotation forfaitaire devrait bénéficier de la revalorisation due à la hausse de la population, même si nous faisons partie de communes subissant un écrêtement. Il reste une incertitude sur l'éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine et la part majoration de la Dotation Nationale de Péréquation.

Par contre les recettes de CAF inscrites devraient être en hausse d'au moins 3% par rapport à l'exercice précédent.

L'épargne brute s'élèvera à 7,094 M€, soit une épargne nette de 4,39 M€ permettant de participer au financement des dépenses d'investissement.

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles- dépenses réelles y compris charges financières). Elle constitue la ressource interne dont dispose la Ville pour financer les investissements de l'exercice, après avoir procédé au remboursement annuel des emprunts. C'est un indicateur de l'aisance de la collectivité car elle conditionne sa capacité à investir. Elle s'assimile à la capacité d'autofinancement (CAF) utilisée en comptabilité privée.

La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car elle constitue un double indicateur :

- Un indicateur de la capacité de la collectivité à couvrir le remboursement des emprunts existants, ce qui est son affectation prioritaire, et à investir, Il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

- Un indicateur de « l'aisance » de la section de fonctionnement dans la mesure où son niveau correspond à un excédent, qui est indispensable pour financer les investissements.

Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts). Ainsi, par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important : 100 d'épargne brute permettent de financer 100 d'annuités de dette, et donc d'emprunter 1 000. C'est un effet de levier de 1 à 10. Ainsi, un effort sur la section de fonctionnement permettant de dégager 100 d'épargne brute supplémentaire, permet par le recours à l'emprunt de financer 1000 d'investissements supplémentaires. A l'inverse, une réduction de 100 de l'épargne brute contraint à une réduction de 1000 des investissements.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette. En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Les dépenses d'équipement atteindront un niveau élevé (19,5 M€ dont 2,54 M€ de reports de l'exercice précédent). Les subventions d'équipement (principalement Attribution de Compensation+ fonds de concours à verser à la Métropole) resteront à un niveau d'1,9 M€. Depuis 2019, la part Investissement de l'Attribution de Compensation relative à la Voirie (soit 1,092 M€) est inscrite dans les subventions d'équipement au chapitre 204. Les dépenses sont détaillées dans le chapitre relatif aux éléments de prospective.

Les dépenses financières s'élèveront à environ 2,7 M€, correspondant à l'amortissement annuel des emprunts.

En 2023, le financement des dépenses d'équipement sera assuré de la façon suivante :

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2022	%	CA 2023	%	CA 2024	%	CA 2025	%	CA 2026	Variation annuelle moyenne ou montant moyen
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	13 283 095		21 400 000		13 900 000		8 900 000		7 100 000	7 175 899
Dépenses d'équipement (D20+21+23+45)	11 807 710		19 500 000		12 000 000		7 000 000		5 200 000	6 167 523
Subventions d'équipement versées	1 096 585		1 900 000		1 900 000		1 900 000		1 900 000	966 287
Opérations pour compte de tiers (D45)	0		0		0		0		0	
Dépenses d'invest. imprévues (D020)	0		0		0		0		0	
Autres dépenses d'investissement	378 800		0		0		0		0	42 089
RECETTES D'INVESTISSEMENT (yc cessions, hors dette)	6 107 539		11 423 243		3 578 902		5 971 632		1 233 452	3 146 085
FCTVA	1 338 359		1 743 243		2 878 902		1 771 632		1 033 452	973 954
TLE (R10223)	0		0		0		0		0	
Taxe d'aménagement	180 575		200 000		200 000		200 000		200 000	
Subventions d'investissement reçues	3 934 289		2 980 000		500 000		1 500 000		0	990 477
Produit des amendes	0		0		0		0		0	
Produit cessions immobilisations (775)	598 000		4 100 000		0		2 500 000		0	799 778
Autres immobilisations financières	0		2 400 000		0		0		0	
Autres recettes d'investissement	56 316		0		0		0		0	6 257
Besoin de financement de l'investissement	7 175 556		9 976 757		10 321 098		2 928 368		5 866 548	4 029 814
Emprunt	5 000 000		4 100 000		5 000 000		500 000		4 000 000	
Dont emprunts nouveaux déjà réalisés	0		0		0		0		0	0
Dont emprunts nouveaux à réaliser	5 000 000		4 100 000		5 000 000		500 000		4 000 000	1 511 111
Dont emprunt pour refinancement dette	0		0		0		0		0	
Amortissement du capital	2 491 022		2 702 454		2 862 963		2 643 538		2 358 207	
Dont amortissement de la dette normale	2 491 022		2 702 454		2 862 963		2 643 538		2 358 207	
Dont remboursement pour gestion dette	0		0		0		0		0	
Seolde net de dette	2 508 978		1 397 546		2 137 037		-2 143 538		1 641 793	385 374
Variation du fonds de roulement	3 126 836		-1 734 359		-2 292 123		97 371		407 377	1 919 578
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	1 064 858		4 191 694		2 457 335		165 212		262 583	4 147 575

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Prospective jusqu'à la fin du mandat

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2022 en €	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	Variation annuelle moyenne ou montant moyen
RECETTES DE GESTION (hors cessions)	31 143 086	8,21 %	8,27 %	6,89 %	6,33 %	7,42 %
dont DGF (R741)	1 331 803	3,62 %	3,64 %	3,73 %	3,81 %	3,70 %
dont fiscalité directe	20 894 604	8,52 %	8,52 %	6,68 %	6,68 %	7,60 %
DÉPENSES DE GESTION	22 673 824	14,73 %	14,08 %	10,51 %	9,30 %	12,13 %
dont charges générales (D011)	4 710 467	15,00 %	15,00 %	15,00 %	10,00 %	13,73 %
dont dépenses de personnel (D012)	14 850 491	15,00 %	15,00 %	10,00 %	10,00 %	12,47 %
ÉPARGNE DE GESTION (y.c.R72)	8 469 262	-9,24 %	-11,40 %	-8,88 %	-9,37 %	-9,73 %
Frais financiers	583 971	19,87 %	9,14 %	13,68 %	-6,04 %	ns
ÉPARGNE BRUTE (y.c.R72)	7 993 187	-11,24 %	-13,26 %	-11,53 %	-9,71 %	-11,44 %
Amortissement capital de la dette	2 491 022	8,49 %	5,94 %	-7,66 %	-10,79 %	ns
ÉPARGNE NETTE (y.c.R72)	5 502 165	-20,17 %	-25,07 %	-14,89 %	-8,70 %	-17,43 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	13 283 095	61,11 %	-35,05 %	-35,97 %	-20,22 %	ns
RECETTES D'INVESTISSEMENT (yc cessions, hors dette)	6 107 539	87,04 %	-68,67 %	66,86 %	-79,34 %	ns
EMPRUNTS NOUVEAUX	5 000 000	-18,00 %	21,95 %	-90,00 %	700,00 %	ns
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	1 064 858	293,64 %	-41,38 %	-93,28 %	58,94 %	ns
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	4 191 694	-41,38 %	-93,28 %	58,94 %	155,14 %	ns
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	21 072 208	6,63 %	9,51 %	-8,71 %	7,31 %	3,42 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 034-213400575-20230213-DEL2023_02_02-DE



ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2022 en €	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	Variation annuelle moyenne ou montant moyen
RECETTES DE GESTION (hors cessions)	31 143 086	33 699 818	36 487 066	38 999 556	41 469 091	7,42 %
dont DGF (R741)	1 331 803	1 379 988	1 430 274	1 483 577	1 540 078	3,70 %
dont fiscalité directe	20 894 604	22 674 749	24 606 088	26 249 410	28 003 966	7,60 %
DÉPENSES DE GESTION	22 673 824	26 013 146	29 676 822	32 794 370	35 845 235	12,13 %
dont charges générales (D011)	4 710 467	5 417 037	6 229 593	7 164 032	7 880 435	13,73 %
dont dépenses de personnel (D012)	14 850 491	17 078 065	19 639 775	21 603 753	23 764 128	12,47 %
ÉPARGNE DE GESTION (y.c.R72)	8 469 262	7 686 672	6 810 244	6 205 186	5 623 856	-9,73 %
Frais financiers	583 971	700 000	764 000	868 493	816 049	ns
ÉPARGNE BRUTE (y.c.R72)	7 993 187	7 094 568	6 154 140	5 444 589	4 915 703	-11,44 %
Amortissement capital de la dette	2 491 022	2 702 454	2 862 963	2 643 538	2 358 207	ns
ÉPARGNE NETTE (y.c.R72)	5 502 165	4 392 114	3 291 177	2 801 051	2 557 496	-17,43 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	13 283 095	21 400 000	13 900 000	8 900 000	7 100 000	ns
RECETTES D'INVESTISSEMENT (yc cessions, hors dette)	6 107 539	11 423 243	3 578 902	5 971 632	1 233 452	ns
EMPRUNTS NOUVEAUX	5 000 000	4 100 000	5 000 000	500 000	4 000 000	ns
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	1 064 858	4 191 694	2 457 335	165 212	262 583	ns
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	4 191 694	2 457 335	165 212	262 583	669 960	ns
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	21 072 208	22 469 754	24 606 791	22 463 253	24 105 046	3,42 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2022	%	CA 2023	%	CA 2024	%	CA 2025	%	CA 2026	Variation annuelle moyenne ou montant moyen
Recettes de gestion	31 143 086		33 699 818		36 487 066		38 999 556		41 469 091	3,65 %
Produit des services (R70)	2 280 667	15,00	2 622 767	15,00	3 016 182	15,00	3 468 609	10,00	3 815 470	7,92 %
Impôts et taxes (R73)	24 125 428	8,32	26 131 731	8,32	28 305 059	6,46	30 133 330	6,47	32 082 082	3,48 %
Fiscalité ménages	19 448 170	8,88	21 174 749	8,88	23 056 088	6,91	24 649 410	6,92	26 353 966	4,49 %
CFE	0		0		0		0		0	0,00 %
CVAE	0		0		0		0		0	0,00 %
TASCOM	0		0		0		0		0	0,00 %
IFER	0		0		0		0		0	0,00 %
Rôles supplémentaires	1 446 434		1 500 000		1 550 000		1 600 000		1 650 000	
Fiscalité directe	20 894 604		22 674 749		24 606 088		26 249 410		28 003 966	3,56 %
TEOM	0		0		0		0		0	0,00 %
Autres recettes fiscales	3 230 824	7,00	3 456 982	7,00	3 698 971	5,00	3 883 920	5,00	4 078 116	2,95 %
Dotations et participations (R74)	4 160 197	3,20	4 293 234	4,56	4 489 182	4,59	4 695 430	3,26	4 848 287	1,93 %
Dotation forfaitaire	789 916	6,10	838 101	6,00	888 387	6,00	941 690	6,00	998 191	2,97 %
DSU / DSR	210 288		210 288		210 288		210 288		210 288	0,00 %
DNP	331 599		331 599		331 599		331 599		331 599	0,00 %
Autres	2 828 394	3,00	2 913 246	5,00	3 058 908	5,00	3 211 853	3,00	3 308 209	0,00 %
Travaux en régie (R72)	199 773	25,00	249 716	5,00	262 202	5,00	275 312	3,00	283 571	4,86 %
Autres produits (R75)	51 992	30,00	67 590	3,00	69 618	3,00	71 707	3,00	73 858	4,49 %

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
RECETTES DE GESTION	31 143 086 €	33 699 818 €	36 487 066 €	38 999 556 €	41 469 091 €	+7,42 %
IMPÔTS ET TAXES (R73)	24 125 428 €	26 131 731 €	28 305 059 €	30 133 330 €	32 082 082 €	+7,39 %
Fiscalité ménages	19 448 170 €	21 174 749 €	23 056 088 €	24 649 410 €	26 353 966 €	+7,89 %
CFE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
CVAE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TASCOM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
IFER	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Rôles supplémentaires	1 446 434 €	1 500 000 €	1 550 000 €	1 600 000 €	1 650 000 €	+3,35 %
TEOM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres recettes fiscales (y.c. détail)	3 230 824 €	3 456 982 €	3 698 971 €	3 883 920 €	4 078 116 €	+6 %
POIDS EN RECETTES DE GESTION	77,47 %	77,54 %	77,58 %	77,27 %	77,36 %	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 034-213400575-20230213-DEL2023_02_02-DE



ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2022	%	CA 2023	%	CA 2024	%	CA 2025	%	CA 2026	Variation annuelle moyenne ou montant moyen
DÉPENSES DE GESTION	22 673 824		26 013 146		29 676 822		32 794 370		35 845 235	5,91 %
Dépenses de personnel (D012)	14 850 491	15,00	17 078 065	15,00	19 639 775	10,00	21 603 753	10,00	23 764 128	6,05 %
Charges à caractère général (D011)	4 710 467	15,00	5 417 037	15,00	6 229 593	15,00	7 164 032	10,00	7 880 435	6,64 %
Atténuation produits (D014)	1 314 573	15,00	1 511 759		1 511 759		1 511 759		1 511 759	1,76 %
Autres charges courantes (D65)	1 798 293	5,00	1 888 208	5,00	1 982 618	5,00	2 081 749	5,00	2 185 836	2,47 %
Autres dépenses de fonctionnement	0		0		0		0		0	0,00 %
Coût fonctionnement investissements	0		118 077	165,15	313 077	38,33	433 077	16,16	503 077	24,75 %

	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	TOTAL
RECETTES DE GESTION NOUVELLES	2 556 732 €	2 787 248 €	2 512 490 €	2 469 535 €	10 326 005 €
Produit des services (R70)	342 100 €	393 415 €	452 427 €	346 861 €	1 534 803 €
Impôts et taxes (R73)	2 006 303 €	2 173 328 €	1 828 271 €	1 948 752 €	7 956 654 €
Dotations et Participations (R74)	133 037 €	195 948 €	206 248 €	152 857 €	688 090 €
Atténuation de charges (R013)	9 751 €	10 043 €	10 345 €	10 655 €	40 794 €
Autres produits (R75)	15 598 €	2 028 €	2 089 €	2 151 €	21 866 €
Autres recettes de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux en régie (R72)	49 943 €	12 486 €	13 110 €	8 259 €	83 798 €
DÉPENSES DE GESTION NOUVELLES	3 339 322 €	3 663 676 €	3 117 548 €	3 050 865 €	13 171 411 €
Dépenses de personnel (D012)	2 227 574 €	2 561 710 €	1 963 978 €	2 160 375 €	8 913 637 €
Charges à caractère général (D011)	706 570 €	812 556 €	934 439 €	716 403 €	3 169 968 €
Atténuation produits (D014)	197 186 €	0 €	0 €	0 €	197 186 €
Autres charges courantes (D65)	89 915 €	94 410 €	99 131 €	104 087 €	387 543 €
Autres dépenses de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Coût fonctionnement investissements	118 077 €	195 000 €	120 000 €	70 000 €	503 077 €
Économies de gestion	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VARIATION ANNUELLE RECETTES & DÉPENSES	-782 590 €	-876 428 €	-605 058 €	-581 330 €	-2 845 406 €

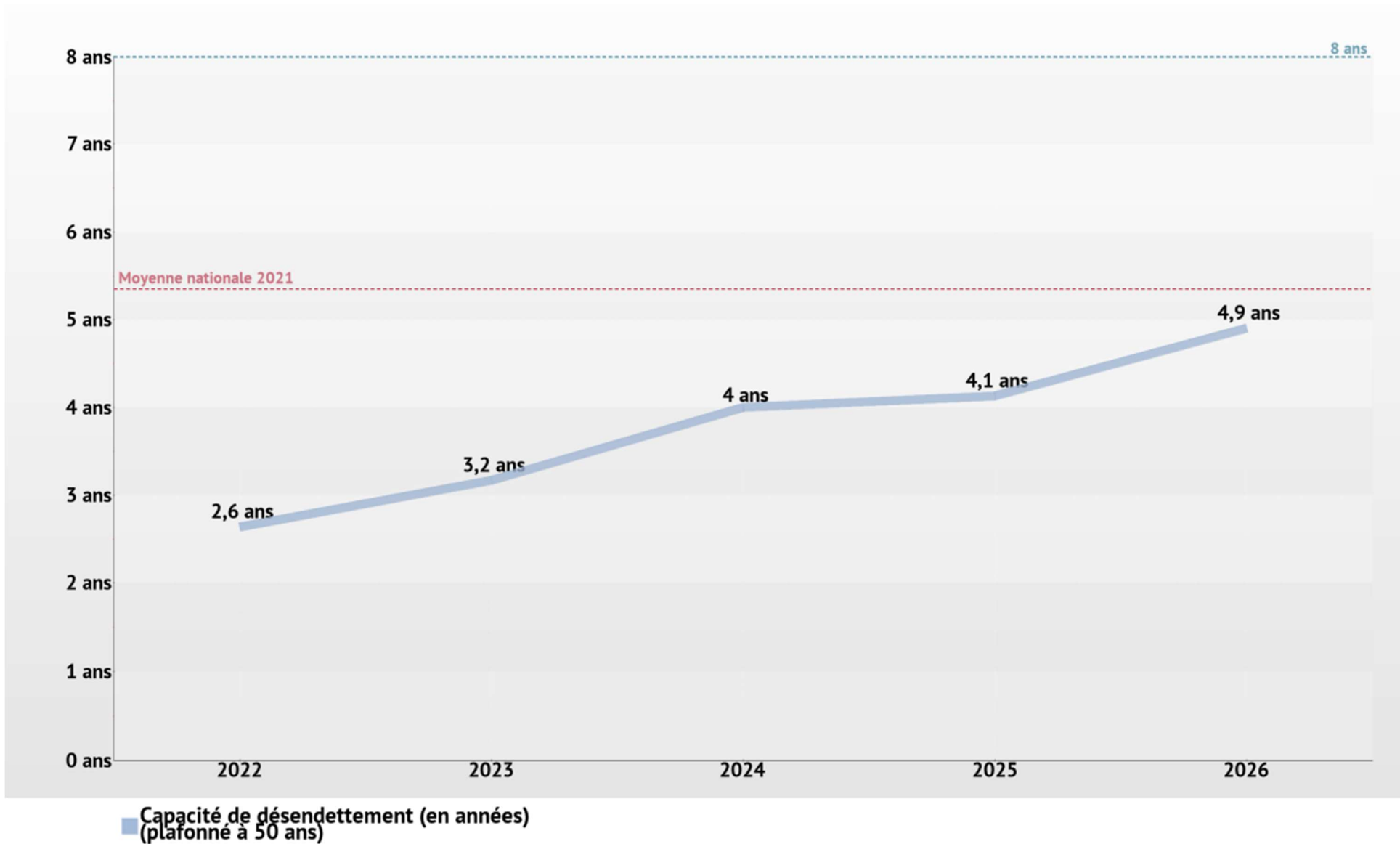
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

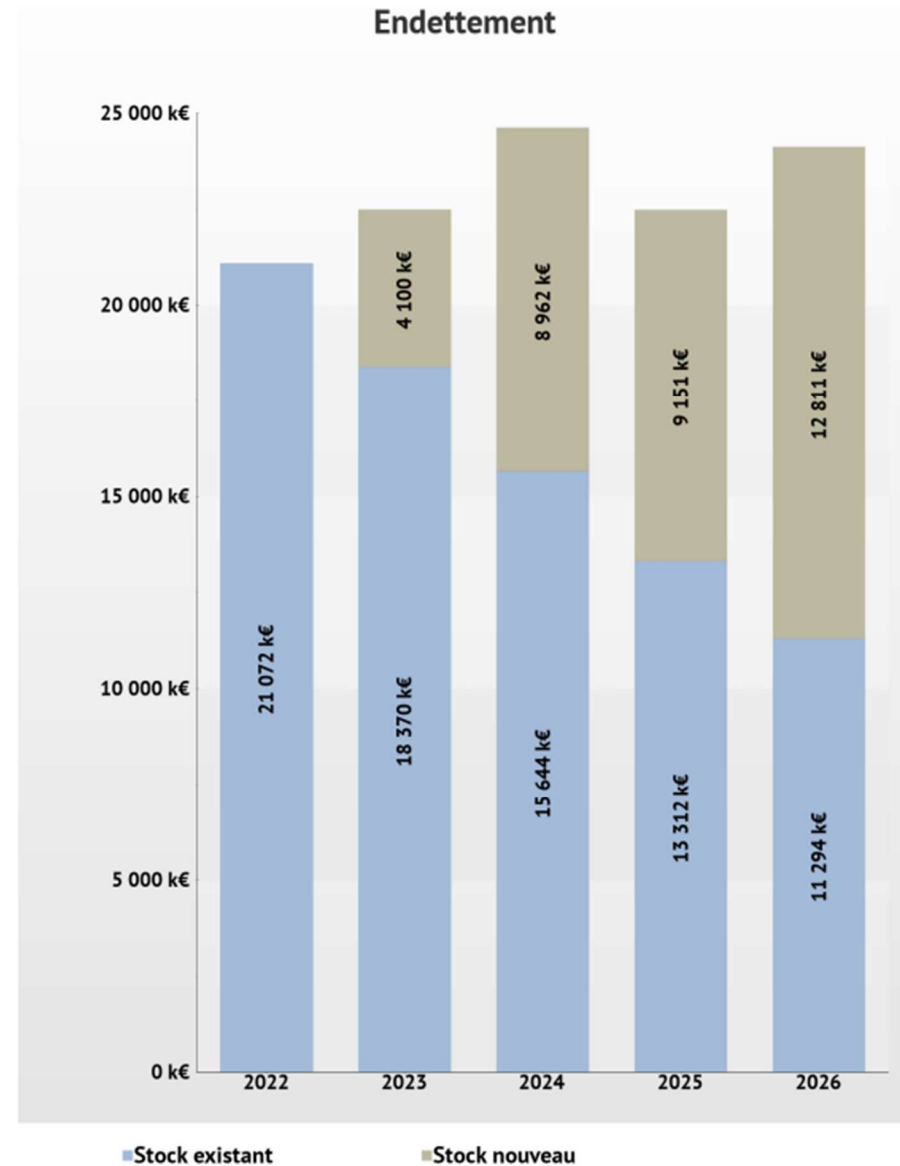
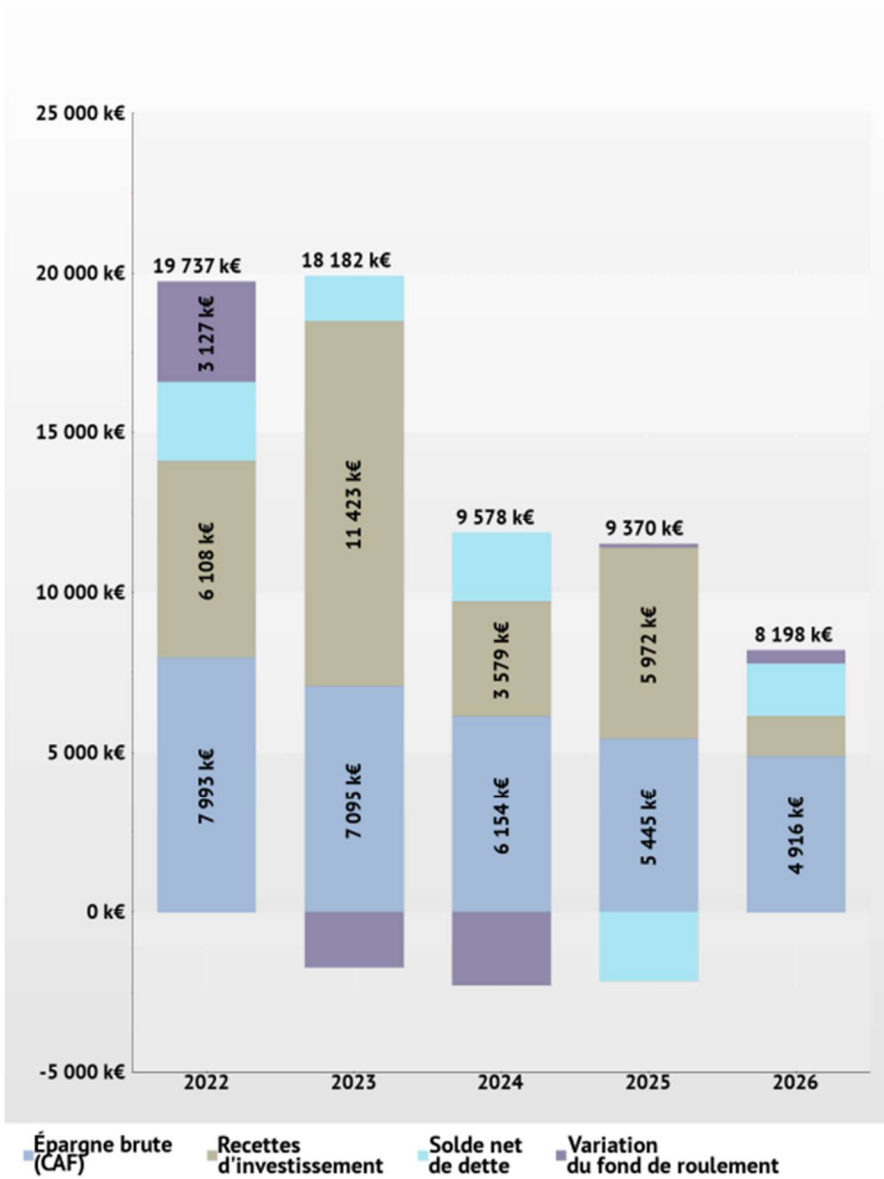
Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 034-213400575-20230213-DEL2023_02_02-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 034-213400575-20230213-DEL2023_02_02-DE



Plan pluriannuel d'investissement

en milliers d'euros

	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	Total
TOTAL DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX	9 719	12 916	21 398	13 829	8 707	7 087	72 870
ENFANCE - JEUNESSE - SCOLAIRE	5 628	6 558	7 414	3 957	2 140	2 530	28 041
* Travaux aires de jeux	4	12	40	40	40	40	176
* Travaux dans les crèches et jardins d'éveil	28	26	150	140	140	40	524
* Travaux dans les ALSH	4	49	50	50	50	50	253
* Travaux dans les écoles et RS	110	97	300	300	300	300	1 407
* Extension école Petits Princes	242	2					244
* Réhabilitation RS Saint-Exupéry	3	11					14
* Electroménager restaurants scolaires		38					
* Tableaux numériques écoles		92	56				
* Chauffage GTC école Saint-Exupéry							0
* Travaux Extension cour Saint-Exupéry	28	233	18				279
* Ecole Jean Moulin accessibilité handicapés			80	360	360		800
* Ecole Rose de France chauffage GTC		131					131
* Ecole Mario Roustan chaudière régulation			250				250
* Déimperméabilisation cour Vert Parc		16	400				416
* Crèche Frédéric Bazille		7					7
- honoraires (programme, Moe, CT, SPS)			100	200			300
- Travaux			150	1 300			1 450
- mobilier + jeux extérieurs					100		100
* Crèche Jean Moulin							0
- études + travaux				100	500	1 500	2 100
- mobilier + jeux extérieurs						100	100
* Maison de l'Enfance rénovation chaufferie + GTC			150				150
* 4eme groupe scolaire au Sud yc jardin d'éveil et gymnase							
- études + travaux	5 209	5 823	4 700				15 732
- mobilier, équipements divers			450				450
- fresque			50				50
* Restaurant Scolaire Jean Moulin							0
- toiture		21	215				236
- études + travaux			205	817			1 022
- mobilier équipement de cuisine				100			100
* Restaurant Scolaire Petits Princes							0
- études + travaux			50	550	500		1 100
- mobilier équipement de cuisine					100		100
* Restaurant Scolaire Rose de France							0
- études					50		50
- travaux						500	500

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 034-213400575-20230213-DEL2023_02_02-DE



<i>en milliers d'euros</i>	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	Total
SERVICES GENERAUX	276	187	2 922	3 805	2 440	400	9 430
* Maison des proximités Eureka	130	6					136
* Maison des proximités Prado Concorde	64	5					69
* Maison des proximités Europe				500			500
*Rénovation complète du RDC de l'Hotel de Ville		4	387				391
*Skydôme de l'Hotel de Ville			100				100
*Rénovation complète du bâtiment CCAS Finances			45	300			345
* Bungalow Club Rose de France - location + aménagement			65	35			100
* Extension salle Bizet				500			500
* Transfert du CTM							0
* Travaux rénovation énergétique de la DAP			425				425
* Maison du numérique							
- Honoraires (Moe, mandat, CSPS, CT)		15	600	650	250		1 515
- Travaux construction du bâtiment				1 000	1 400		2 400
- Stationnement				220	220		440
- Réseaux, mobilier, VRD					120		120
* Clos des verdure							0
- Travaux			400				400
- Mobilier			50				50
* Requalification espace Fournel				150			150
* Divers travaux dans les bâtiments municipaux (HDV, DAP....)	55	40	100	100	100	100	495
* Travaux cimetières	27	114	50	50	50	50	341
* Aménagement parking Vignale cimetière Crouzette							0
* Extension cimetière Champ Juvenal		3	700	300	300	250	1 553
AMENAGEMENTS URBAINS – VOIRIE – RESEAUX	1 713	2 803	5 030	3 207	1 982	1 987	16 722
* Démocratie participative (budget participatif)			110	115	120	125	470
* Attribution de compensation investissement	1 092	1 092	1 092	1 092	1 092	1 092	6 552
* Fonds de concours			700	700	700	700	2 800
* Mise à jour du PLU			50				50
* Etudes détection réseaux SIG Ville et DICT			25	25			50
* Subventions façades	25	5	70	70	70	70	310
* Jardins partagés à Caylus	155						155
* Jardins partagés au Devois	6						6
* Confortement berges du lez parc montplaisir SYBLE		30					30
* Parc Montplaisir aménagement berges : acquisition SABLE + TX		765	400				1 165
* Aménagement Berges du lez (Prado Concorde)	397	43	9				449
* Aménagement Berges du lez (Prado concorde tranche II) yc vidéo			100	255			355
* Bassin de rétention + piétonnier	17	812	6				835
* Escalier forestier Parc Montplaisir	21						21
* Piétonnier Impasse Jacquard			50				50
* Borne de puisage Sablassou			35				35
* Parc clinique Mas de Rochet		53	250				303
* Parc Frédéric Bazille			100	620			720
* Parc Pujol acquisition			2 000				2 000
* Parc Pujol MOE + Travaux		3	33	330			366

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

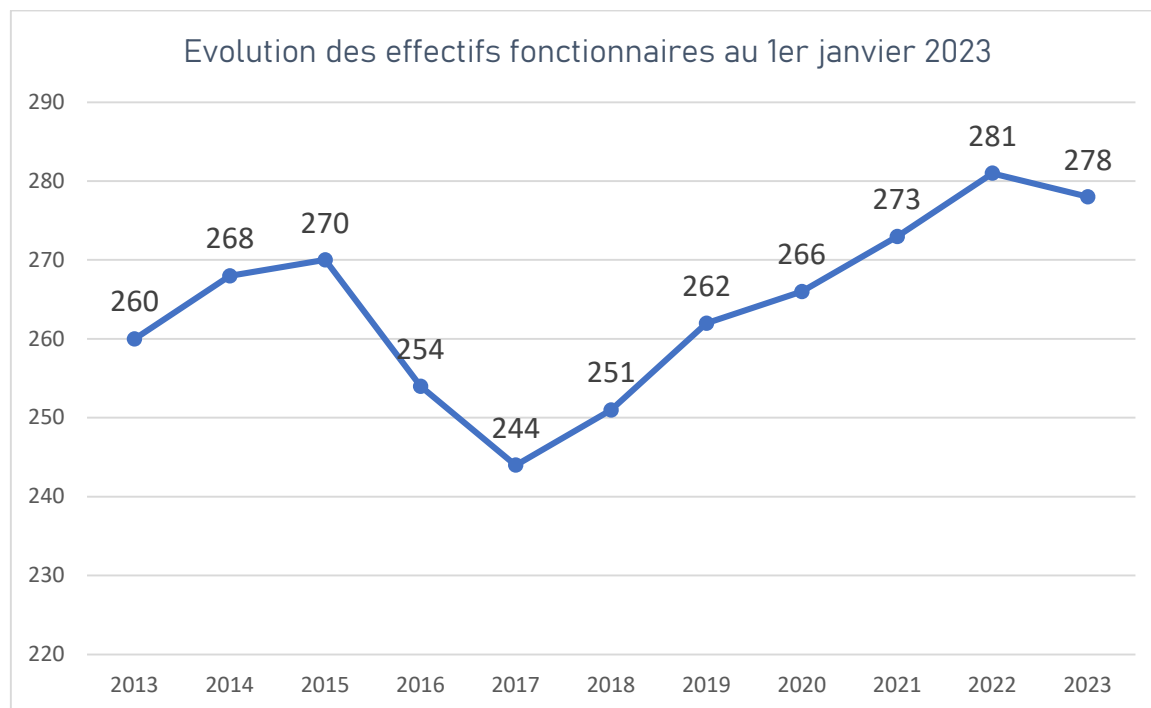
ID : 034-213400575-20230213-DEL2023_02_02-DE



<i>en milliers d'euros</i>	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	Total
SPORT	1 313	2 684	4 443	1 560	1 045	1 070	12 115
* Travaux terrains sportifs (stade, tennis , parcours santé...)	29	62	100	20	20	20	251
* Terrain gazon synthétique	523	12					535
* Rachat fonds de commerce Brasserie du PDS		178					178
* Rénovation brasserie du PDS		103	58				161
* Parking du PDS + parvis + cheminement autour PDS		5	1 600				1 605
* Beach volley			230				230
* Containers (vestiaires pour beach volley, remise vélos)			140				140
* Abords plaine de jeu Jean Fournier			280				280
* Terrain 3*3 Piste pump track Piste d'athlétisme (Pompidou)			100	300	600	1 000	2 000
* Travaux sur bâtiments sportifs	28	77	180	50	50	50	435
* Extension PDS phase 2	592	2 070	430				3 092
* Réhabilitation du PDS dont :							0
- PDS travaux accessibilité (2023 plateforme élévatrice + moe)			185	290	375		850
- PDS aménagement salle muscu (ex salon VIP)	74	15					89
- PDS éclairage LED salle honneur	67						67
- PDS peinture salle honneur		77					77
- PDS coques salle honneur		81					81
- PDS plafonds, menuiseries, ventilation salle d'honneur		4	920				924
- PDS isolation extérieure + vestiaires (médical)			100	900			1 000
- PDS salle d'échauffement			120				120
COMMUNICATION	68	9	9	80	0	0	166
* Travaux service Communication	68						68
* Refonte site internet de la Ville		9	9	80			98
CULTURE	10	40	50	50	50	50	250
* Divers travaux dans les bâtiments culturels	10	40	50	50	50	50	250
SECURITE	88	113	510	150	30	30	921
* Cyber sécurité		14	70				84
* Vidéo protection + CSU	53	50	300	150	30	30	613
* Travaux postes de police	35	49	140				224
DEPENSES RECURRENTES	623	522	1 020	1 020	1 020	1 020	5 225
* Réseaux	18		20	20	20	20	98
* Travaux VRD			100	100	100	100	400
* Etudes y compris av de l'Europe et Centre Ancien	21	45	40	40	40	40	226
* Mobilier	53	77	80	80	80	80	450
* Matériels divers	175	144	250	250	250	250	1 319
* Informatique	191	126	300	300	300	300	1 517
* Véhicules	145	119	200	200	200	200	1 064
* Aménagement de terrains (espaces verts...)	20	11	30	30	30	30	151

Gestion des ressources humaines

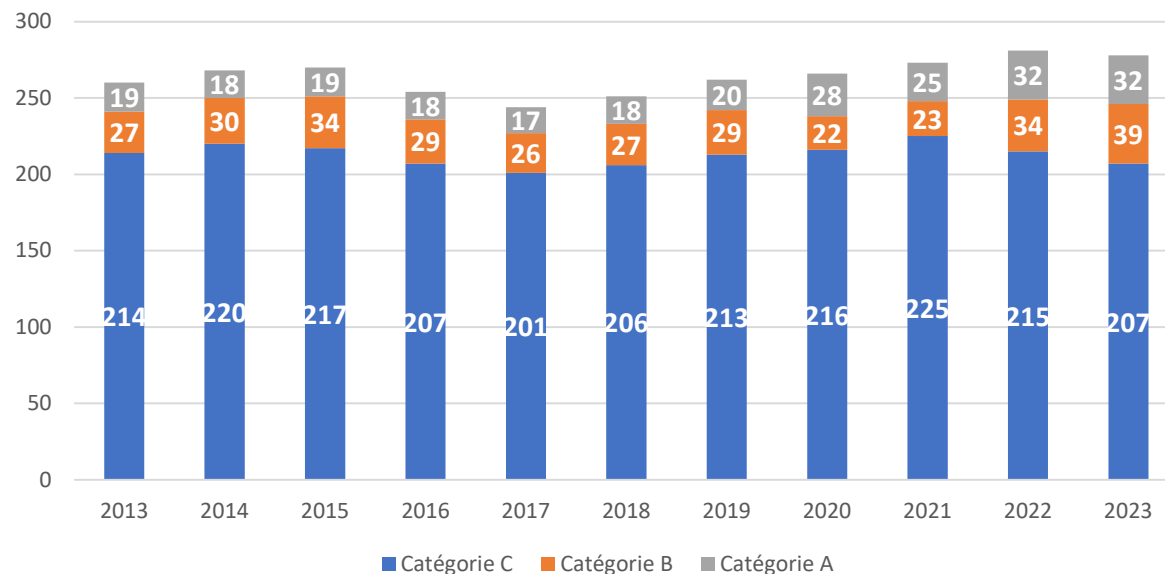
Structure des effectifs :



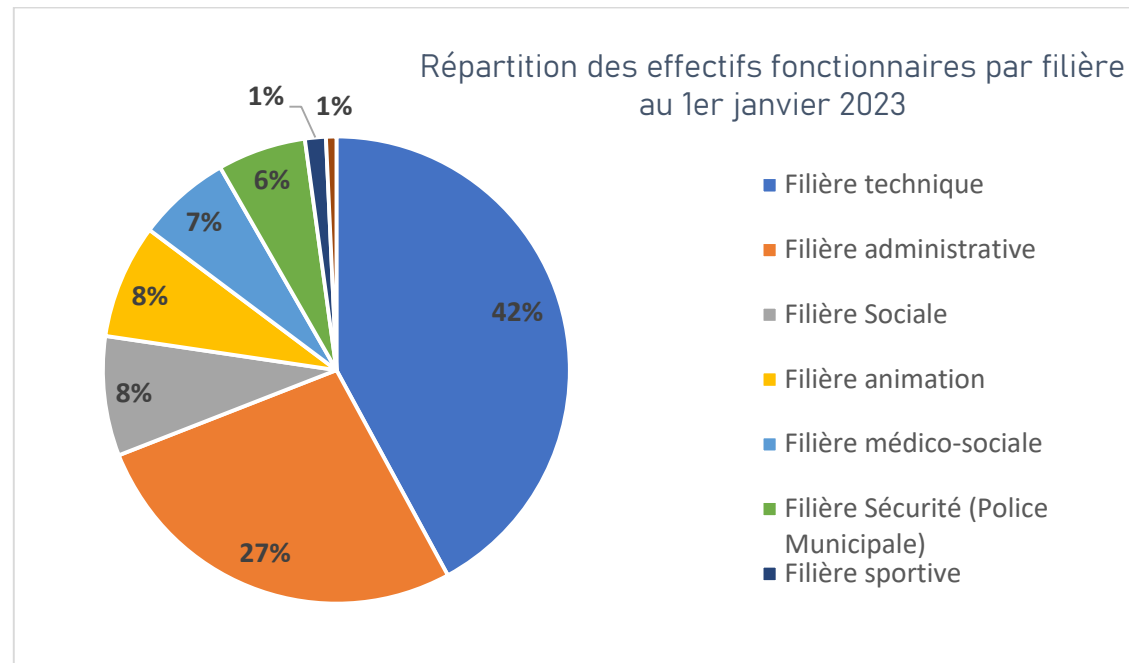
On note une légère diminution du nombre d'agents fonctionnaires sur l'année (-3) car certains départs ont été remplacés par des contractuels, dans un contexte très tendu du marché de l'emploi.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

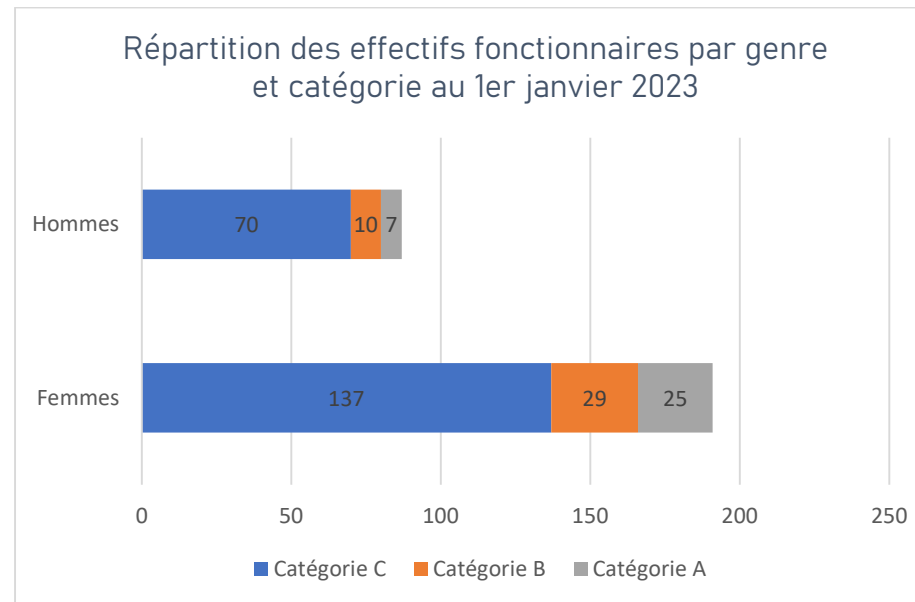
Evolution de la répartition des fonctionnaires par catégorie hiérarchique au 1er janvier



On constate une légère évolution de la catégorie B (+5) due notamment à des évolutions statutaires de certains cadres d'emploi de la fonction publique territoriale, à des remplacements sur cette catégorie (ex : responsable animation et jeunesse) ou à des nominations suite à réussite à concours.

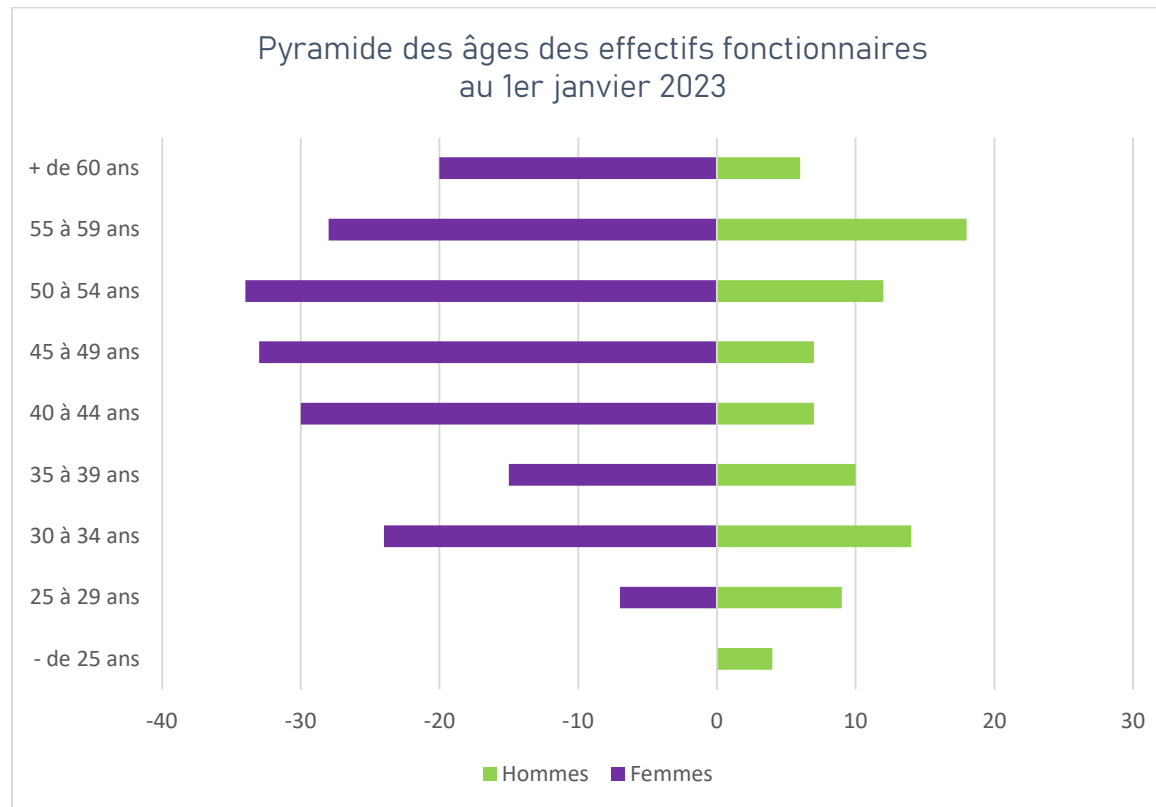


Il est à noter une forte prédominance des filières techniques (agents d'entretien, ASVP, agents des crèches, personnel de maintenance, informatique...) et administratives. A elles seules, ces deux filières représentent comme en 2022, 69 % de l'effectif des agents titulaires.



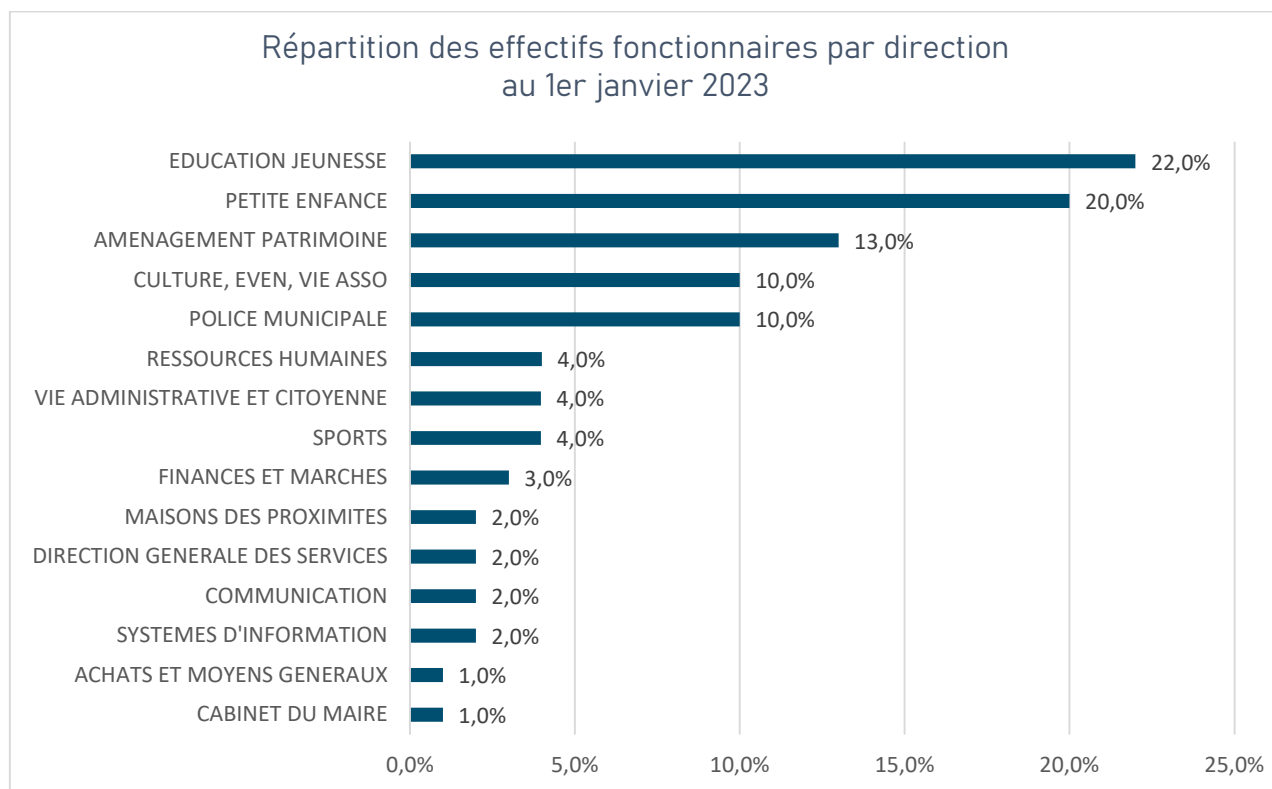
La prédominance des femmes est confirmée car elle représente 70% des effectifs. Elle est due à la prédominance des filières administratives et techniques. Cette dernière étant composée notamment de personnel des établissements d'accueil du jeune enfant (crèches) ou des établissements scolaires à forte représentativité féminine. On note aussi que les catégories en lien avec des fonctions d'encadrement sont notamment pourvues par des femmes.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



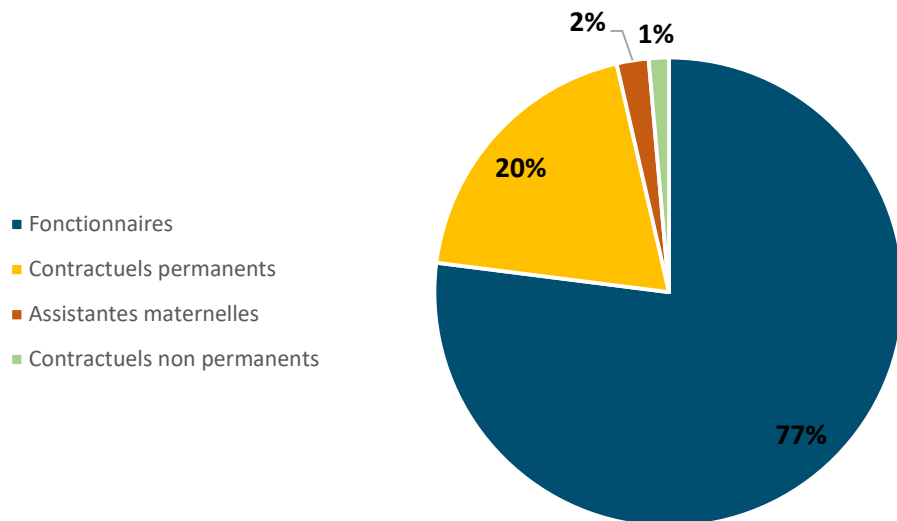
Cette pyramide démontre le vieillissement des effectifs car la tranche d'âge prédominante est la 50-54 ans. 42% des effectifs a plus de 50 ans et seront donc partis dans moins de 15 ans. Ce renouvellement des effectifs est donc à anticiper.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

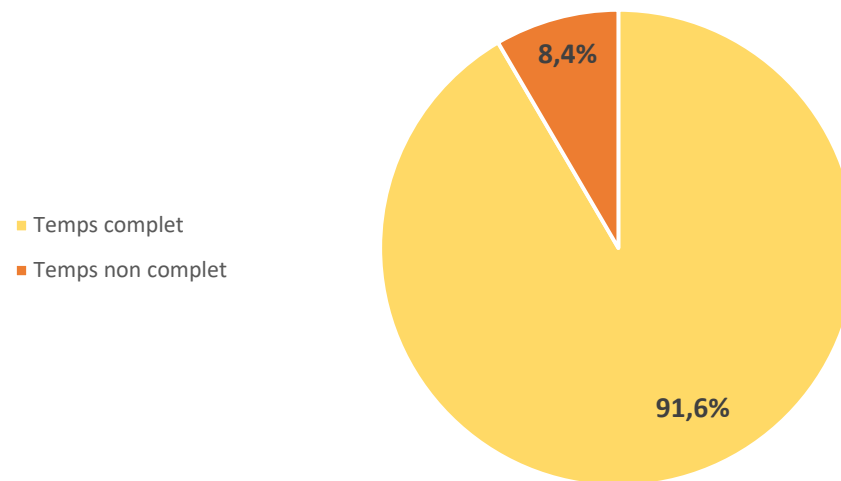


Les services à la population sont, sans surprise, ceux qui emploient le plus d'agents titulaires à hauteur de 70%, ce qui est inhérent à une municipalité, maillon territorial de proximité.

Répartition des effectifs fonctionnaires et contractuels mensualisés au 1er janvier 2023



Répartition des effectifs sur emploi permanent par type de temps au 1er janvier 2023

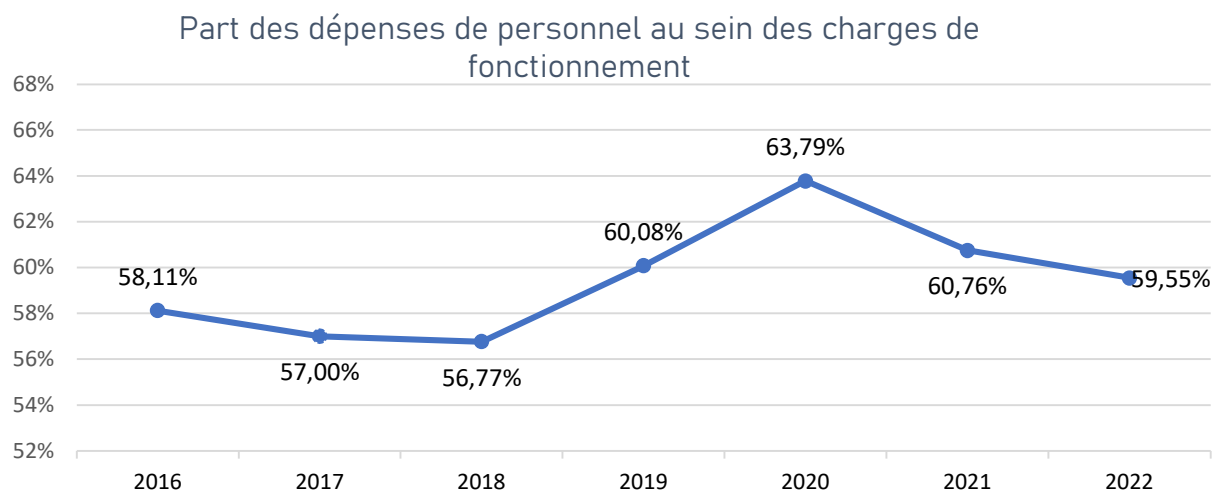


Plus de 77% des effectifs sur emplois permanents sont titulaires de la fonction publique et la quasi-totalité est à temps complet. Cette photographie démontre une politique de stabilité des agents. Seuls 8% sont à temps non complet ; il peut s'agir de temps partiels pour convenances personnelles, de droit pour élever un enfant, ou de postes calibrés à temps non complet pour nécessité de service, suite au passage à 1607 heures annuelles.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Dépenses de personnel :

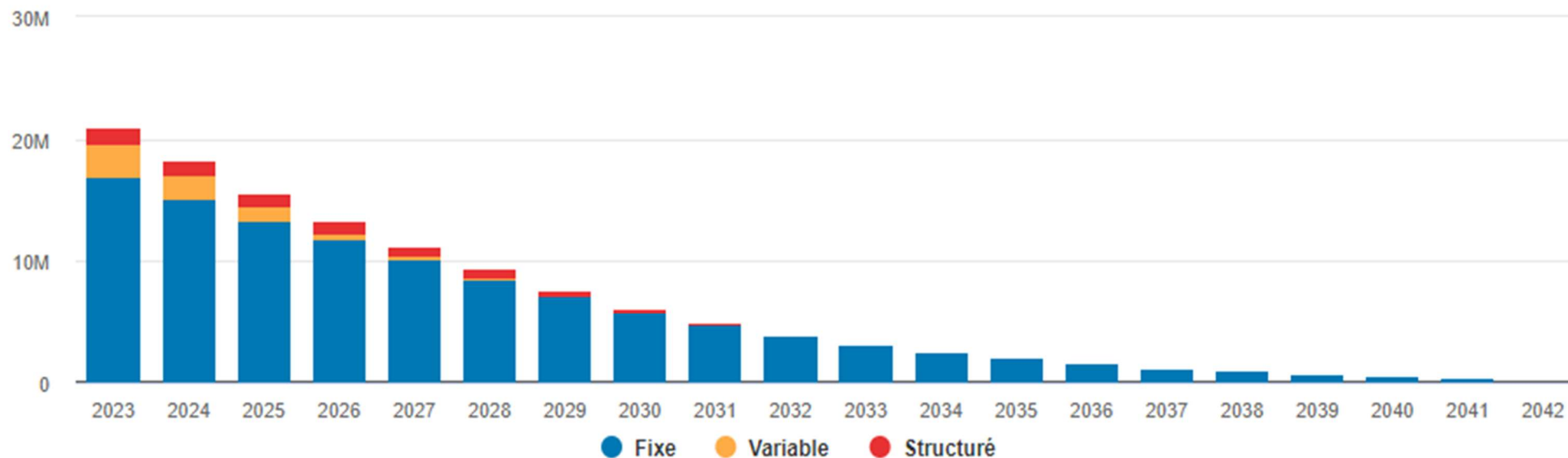
Ces dernières années, les charges de personnel prennent une part importante des charges de fonctionnement. On note une légère diminution de cette proportion qui s'explique par la reprise d'activité post COVID qui a vu les autres dépenses en fonctionnement reprendre leur niveau habituel (frais de restauration des écoles par exemple). La hausse du coût des fluides en 2023 devrait voir cette perspective se confirmer.



Gestion de la dette

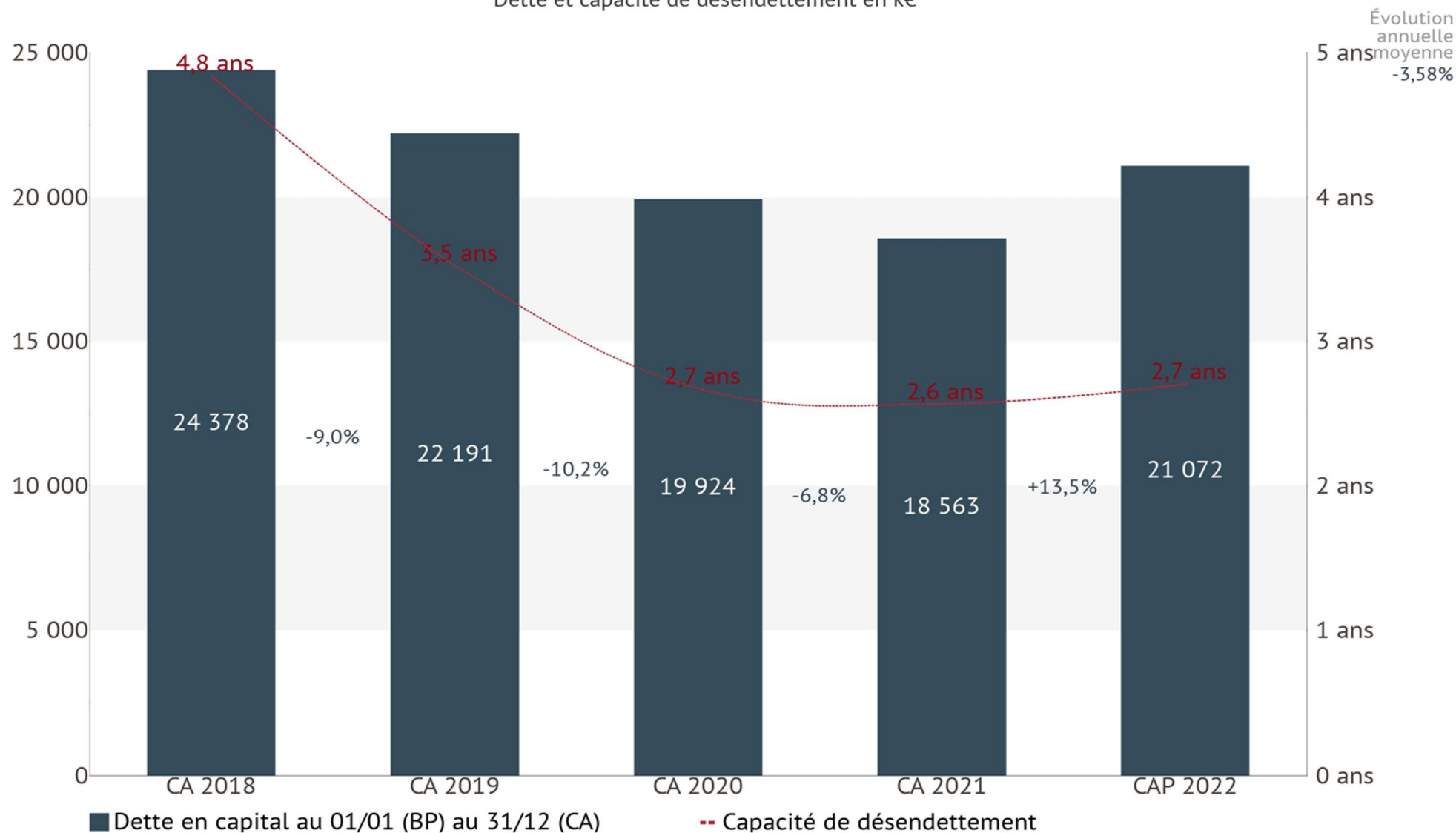
La Ville a notablement diminué son encours de dette entre 2013 et 2021 : Il est presque divisé par deux, passant de 35,529 M€ fin 2013 à 19,924 € fin 2021. La Ville n'a emprunté que 600 000 € en 2013, 1 M€ en 2014, 1,5 M€ en 2018 et n'a rien emprunté en 2015, 2016, 2017, alors même que l'amortissement annuel est de l'ordre de 2 M€. Le remboursement de l'emprunt relais contracté en 2011 pour l'ancienne gendarmerie (1,8 M€), et le transfert à la Métropole de la partie du poste G4 du contrat de partenariat relative à l'éclairage public (0,37 M€) ont permis un désendettement de plus de 4M€ en 2016. L'amortissement est à peu près de 2,2 M€ en 2019 et la Ville n'a contracté aucun emprunt, ce qui a généré un désendettement de 2,2 M€. En 2020, l'amortissement est de l'ordre de 2,3 M€ et aucun emprunt n'a été contracté, ce qui génère un nouveau désendettement de même ordre. En 2021, l'amortissement est de l'ordre de 2,3 M€ et un emprunt de seulement 1 M€ a été contracté, ce qui génère un nouveau désendettement de l'ordre d'1,3 M€. Ce fort désendettement laisse d'importantes marges de manœuvre pour les années futures.

Le profil d'extinction de la dette est classique. Il ne présente pas d'anomalie qui pourrait être liée à des reports de remboursement de capital. Le graphique ci-dessous comprend les deux emprunts contractés en 2022 (à hauteur de 5M€).

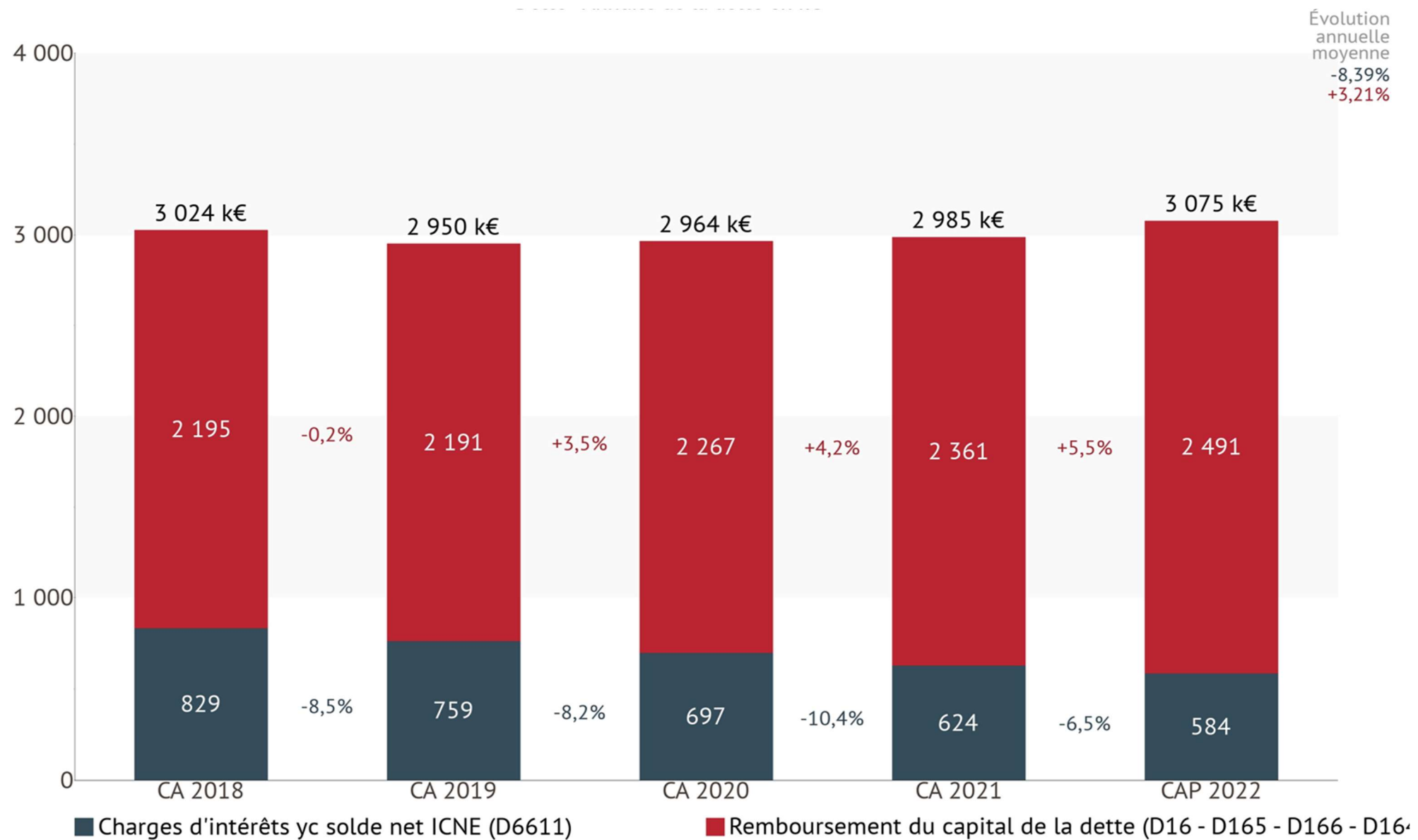


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Dettes et capacité de désendettement en k€

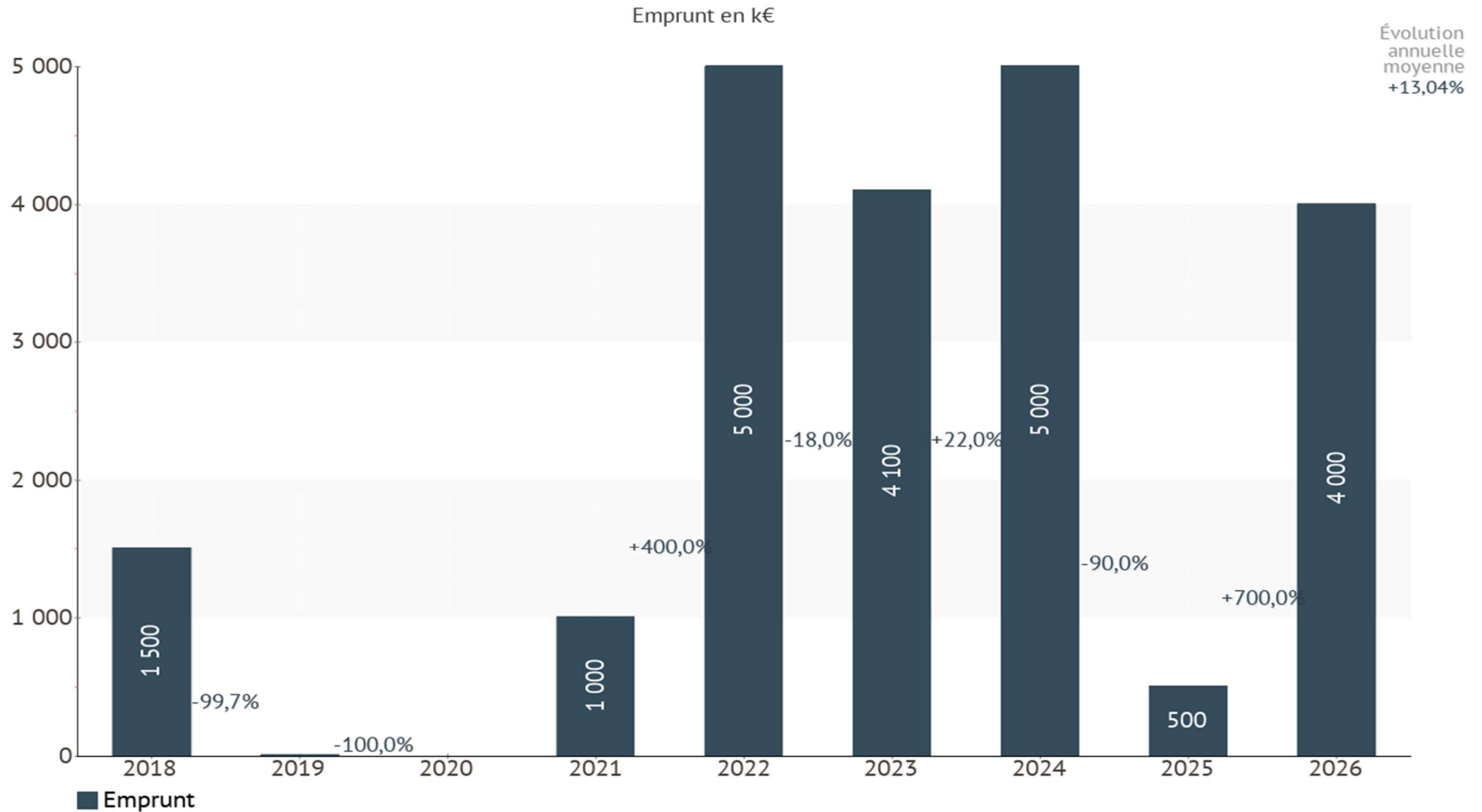


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



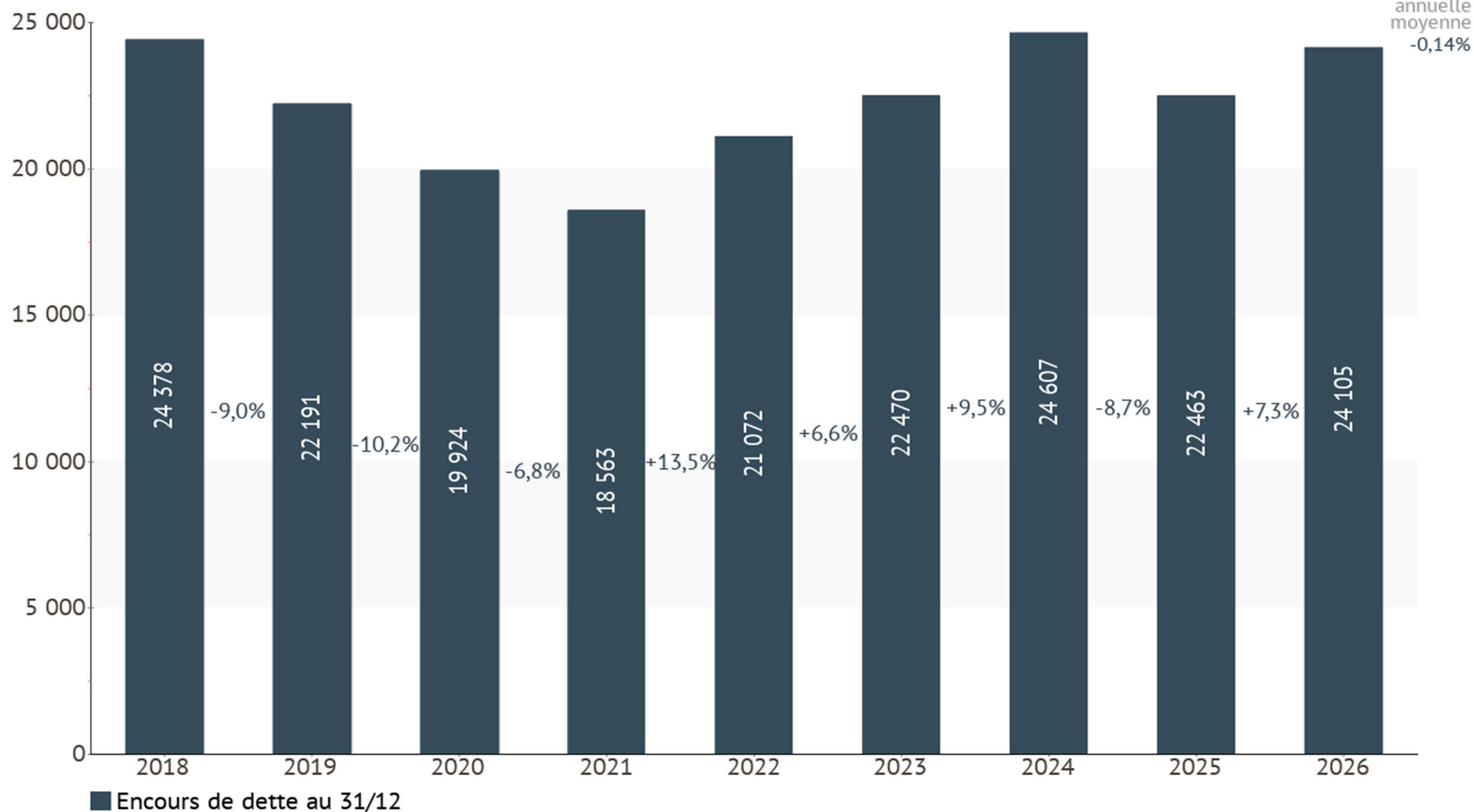
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Éléments prospectifs sur l'évolution de l'encours de dette :



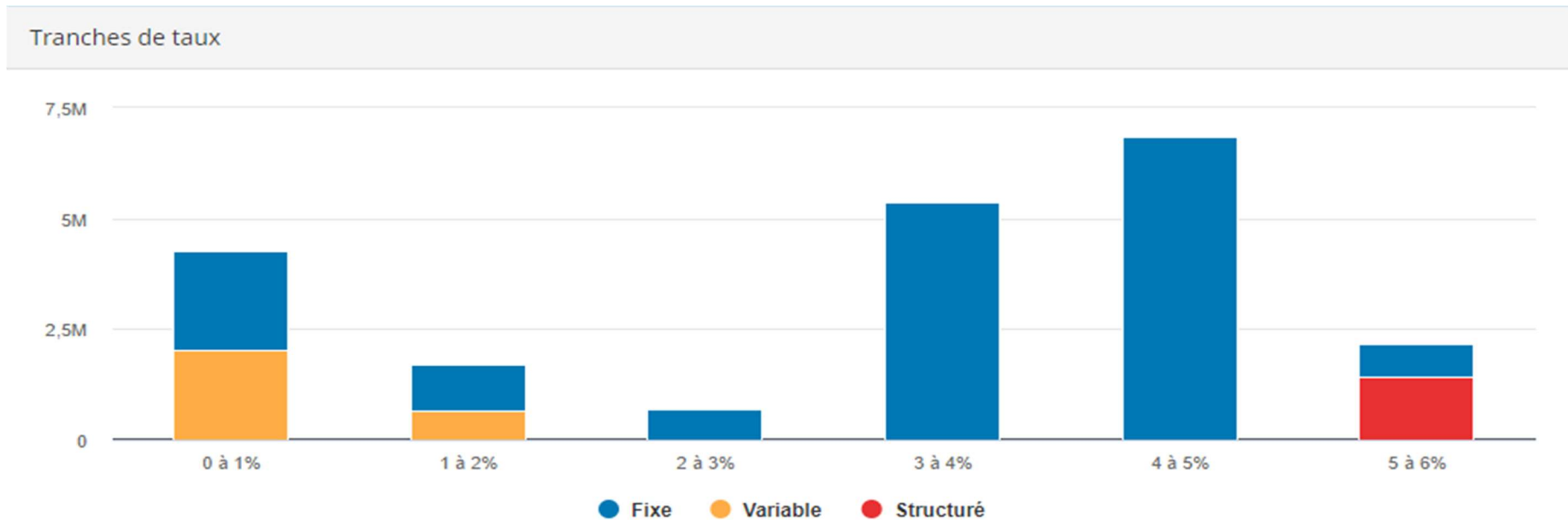
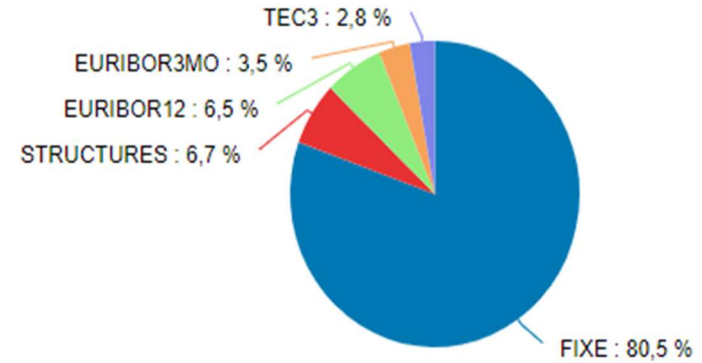
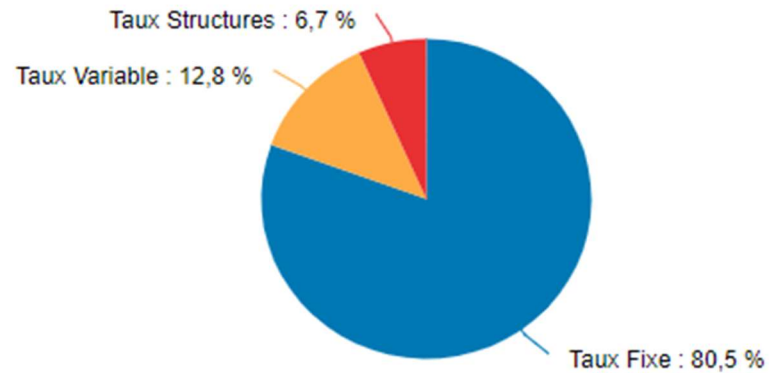
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Encours de dette au 31/12 en k€



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

La Ville dispose d'un encours de dette peu exposé aux aléas des marchés financiers, car la dette est majoritairement à taux fixe.



Éléments de synthèse

Les investissements proposés au budget 2023 sont élevés et pourraient approcher 13 M€. Cela fera de Castelnau-le-Lez un acteur important en matière d'investissement public au sein de la Métropole.

Les bons ratios financiers dont nous disposons à la fin de l'exercice 2022, permettront de maintenir jusqu'à 2026 une capacité de désendettement maîtrisée.

Les taux d'imposition ne seront pas modifiés.

Le financement des investissements, assis sur l'autofinancement et les subventions reçues, devra être complété par un recours à l'emprunt. La capacité de désendettement restera toutefois inférieure à 5 années jusqu'à la fin du mandat.

Les orientations budgétaires, malgré les impacts de la crise, s'inscrivent dans une volonté réaffirmée de préservation de la stabilité fiscale, tout en maintenant un niveau d'investissement important, moteur de croissance et créateur d'emplois sur notre territoire communal.

Telles sont les orientations dont il vous est proposé de débattre.